



**Document d'objectifs**  
**Site Natura 2000 FR 9402014**  
**« Grand herbier de la côte orientale »**

**Tome 2 « Plan d'actions : Objectifs et Mesures de gestion »**







## Document d'objectifs

### Site Natura 2000 FR 9402014

#### « Grand herbier de la côte orientale »

### Tome 2

#### « Plan d'actions : Objectifs et Mesures de gestion »

Étapes	Dates
Réunion COPIL 1 pour son installation officielle et désignation de l'opérateur	31 mai 2011
Validation scientifique définitive de l'analyse écologique par la commission mer du CSRPN et par l'AAMP	Octobre 2013
Validation scientifique du Tome 1 par la commission mer du CSRPN	Mai 2014
Réunions de validation auprès des membres du comité de pilotage	Avril à juin 2014
Réunion COPIL 2 pour la validation du Tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux & objectifs de conservation ».	9 décembre 2014
Groupes de travail pour l'élaboration des fiches action de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	Avril à décembre 2016
Réunion avec les collectivités territoriales	19 décembre 2016
Réunion COPIL 3 pour la validation du Tome 2 « plan d'actions : objectifs et mesures de gestion ».	10 février 2017





## **Maître d'ouvrage**

---

MEEM – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse

## **Opérateur Natura 2000**

---

Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica

14, Avenue Jean Nicoli

20250 CORTE

Tél : 04.95.45.04.00

Fax : 04.95.45.04.01

## **Elaboration du document d'objectifs**

---

**Coordination et rédaction** : Magali Cannac-Padovani – Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica.

**Cartographie** : Stéphane Carles, Magali Cannac-Padovani – Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica.

### **Relecture** :

Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica : Joseph Donini, Guy-François Frisoni, Jean-Noël Livrelli, Agnès Simonpietri.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse : Henri Retali, Olivier Courty.

Membres des collèges du comité de pilotage relatif au site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » rencontrés et/ou contactés : cf. annexe 1.

## **Validation scientifique**

---

Mme Cathy Cesarini, Cétologue, expert scientifique au CSRPN.

Mme Christine Pergent-Martini, MCF-HDR en biologie marine, expert scientifique au CSRPN.

M. Gérard Pergent, Professeur en biologie marine, expert scientifique au CSRPN.

## **Crédit photographique**

---

Page de couverture : Photographies 1 et 2 : Cathy Cesarini / CARI ; Photographie 3 : Stéphane Le Gallais ; Photographie 4 : Sintinelle ; Photographie 5 : Cannac-Padovani/OEC ; Photographie 6 : CRPMEM de Corse.

## **Référence à utiliser**

---

Cannac-Padovani Magali, 2016. Tome 2 : Plan d'actions : Objectifs et Mesures de Gestion du Document d'Objectifs Natura 2000 FR 9402014 Grand herbier de la côte orientale. Rapport de l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica. Convention Etat / CTC : 101 p.



## SOMMAIRE

Partie I : Rappel du contexte Natura 2000 et synthèse du tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux et objectifs de conservation » _____	1
A. Contexte Natura 2000 _____	1
B. Présentation du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale _____	3
C. Synthèse des habitats et espèces d'intérêt communautaire _____	4
D. Cartographie des habitats et espèces d'intérêt communautaire _____	6
E. Cartographie des activités humaines _____	8
Partie II : Présentation du volet opérationnel du document d'objectifs _____	11
A. Méthodologie _____	11
1. Travail par groupes thématiques _____	12
2. Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts _____	14
B. Différentes modalités de mise en œuvre des mesures de gestion _____	16
1. Mesures contractuelles _____	16
2. Mesures non contractuelles _____	17
C. Différents moyens financiers _____	18
Partie III : Objectifs de conservation et de gestion _____	21
A. Rappel des objectifs de conservation _____	21
B. Objectifs de gestion _____	22
Partie IV : Mesures de gestion préconisées _____	25
A. Synthèse des mesures de gestion _____	26
B. Propositions de mesures de gestion _____	28
Partie V : Synthèse financière _____	89
A. Récapitulatif du coût et du financement des mesures _____	89
B. Coût total par type de mesure _____	93
Partie VI : Feuille de route de l'animateur _____	94
Partie VII : Evaluation des incidences Natura 2000 _____	95
Partie VIII : Charte Natura 2000 : Recommandations et engagements d'ordre général sur le milieu marin _____	99
Partie XIX : Références bibliographiques _____	101
Annexe	



# PARTIE I : RAPPEL DU CONTEXTE NATURA 2000 ET SYNTHÈSE DU TOME 1 « ÉTAT DES LIEUX, ANALYSE ÉCOLOGIQUE, ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION »

## A. Contexte Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chaque pays en application des directives européennes :

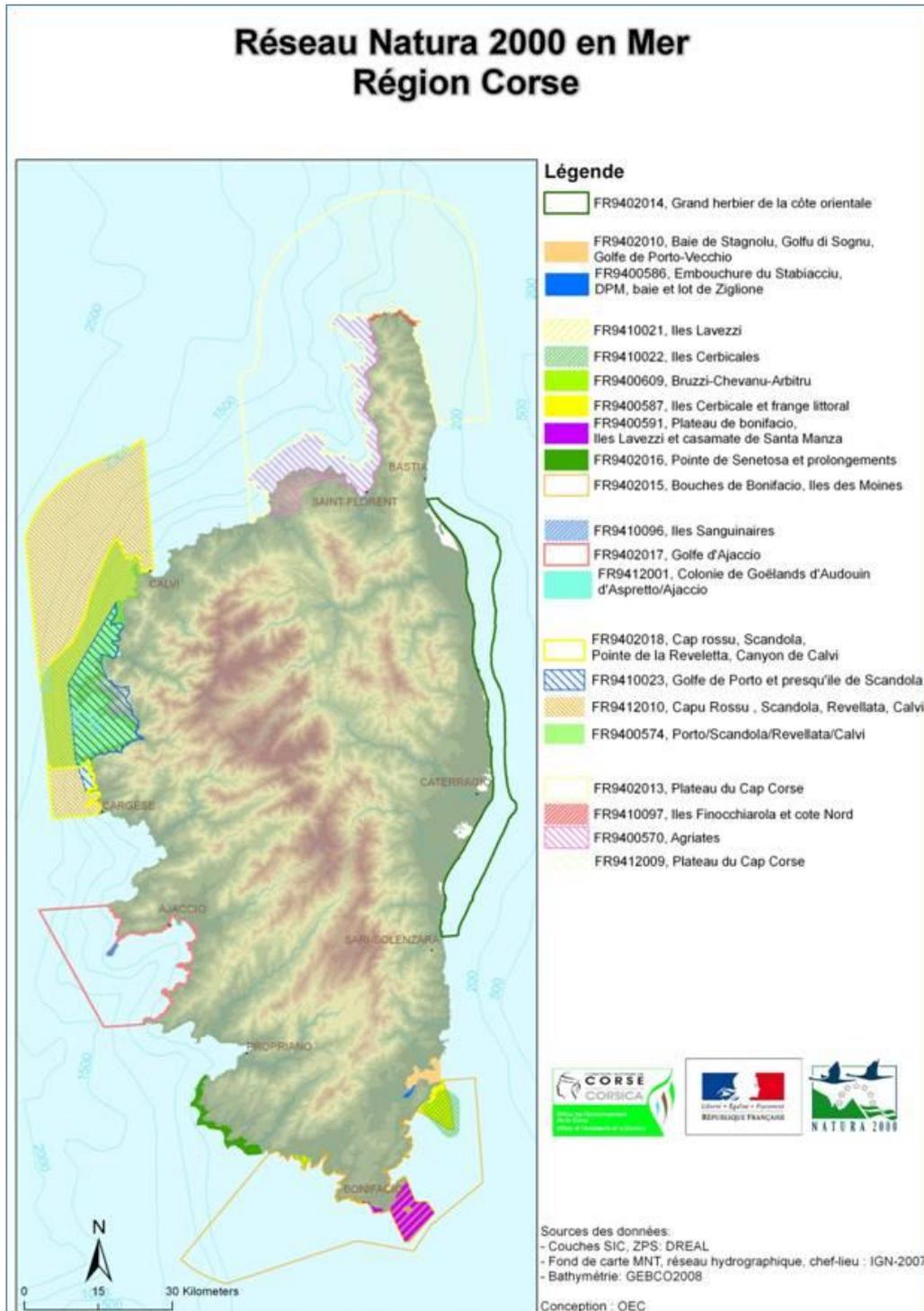
- ✓ La directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, modifiée par la directive du 2009/147/CE du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux ».
- ✓ La directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ».

En application de ces directives, les Etats s'appuient sur la mise en place de Zones de Protection Spéciales (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) :

✓ Les ZPS désignent des territoires appropriés, en nombre et en superficie, à la conservation des espèces sauvages figurant à l'annexe I de la directive « Oiseaux » et des espèces migratrices ;

✓ Les ZSC sont désignées en application de la directive « Habitats ». Ce processus de désignation se déroule en trois étapes. Dans un premier temps, chaque état membre de l'Union Européenne propose une liste de Sites d'Importance Communautaire (pSIC) présentant des habitats et des espèces figurant aux annexes I et II de la directive. En fonction de cette liste, la Commission Européenne établit une liste des Sites d'Importance Communautaire (SIC) retenue par un arrêté. En fin de processus, l'Etat désigne le site comme ZSC dans un délai maximal de 6 ans.

Forte de ses 1 047 km de côtes, représentant plus de la moitié du littoral français de Méditerranée et 14 % des côtes hexagonales, la Corse compte 21 sites pour le réseau Natura 2000 en Mer : 17 sites marins ou majoritairement marins et 4 majoritairement terrestres justifiant d'une gestion intégrée ou concertée avec les premiers sites.



Carte des sites, établis par les directives « Habitats » et « Oiseaux », du réseau Natura 2000 en mer en Corse.

## B. Présentation du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »

Le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » est localisé à l'Est de la Corse (France) dans le département de la Haute-Corse (2B ; Limite Nord : 42°39'35.19''N - 9°27'03.46''E, Limite sud : 42°51'39.71''N - 9°24'03.44''E). Il débute, au nord, au grau de l'étang de Biguglia et s'étend jusqu'au droit de l'embouchure de la Sulenzara. Il concerne la partie maritime à partir de la laisse de haute mer jusqu'à l'isobathe 50 m (site exclusivement marin). Avec une superficie totale de 43 079 ha, le site marin s'étend au droit du littoral de 27 communes. Il a été proposé comme Site d'Importance Communautaire (pSIC) en octobre 2008, puis désigné SIC le 22 décembre 2009. Cette désignation a été motivée par la présence d'habitats et d'espèces, listés aux annexes I et II de la seule directive « Habitats ».

L'herbier de posidonies (*Posidonia oceanica*) de la côte orientale constitue un écosystème unique en Méditerranée française en raison de sa surface et de son état de conservation. En effet, les différents rôles intrinsèques de cet écosystème (e.g. stabilisation et oxygénation des sédiments, lieux de frayère et de nurseries, atténuation de l'hydrodynamisme et protection des zones côtières, stabilisation des fonds, puits de carbone atmosphérique) couplés aux dimensions remarquables de cet herbier, d'une superficie de plus de 22 600 ha, révèlent l'importance de ce site pour l'ensemble du littoral de la plaine orientale et pour la mer tyrrhénienne. La préservation de cet écosystème contribue au maintien de nombreuses espèces qui en dépendent notamment la grande nacre (*Pinna nobilis*), la tortue caouanne (*Caretta caretta*) ou bien le grand dauphin (*Tursiops truncatus*). Depuis plusieurs décennies, ces herbiers sont soumis à de nombreuses sources de perturbations, naturelles ou anthropiques, et un déclin notable a été enregistré. Le bon fonctionnement de cet écosystème est le garant de la conservation d'intérêts économiques majeurs, notamment halieutiques car il assure également une continuité avec l'ensemble des lagunes littorales présentes (étangs de Biguglia, Diane, Urbino, Palo, ...). De nombreuses autres espèces de poissons, tels que le mérrou brun (*Epinephelus marginatus*) et le corb (*Sciaena umbra*), d'échinodermes (oursin diadème : *Centrostephanus longispinus*), de cétacés tels que le rorqual commun (*Balaenoptera physalus*), peuvent être également observées sur ce site Natura 2000. Actuellement cette partie maritime de la plaine orientale ne fait l'objet d'aucune gestion particulière. En revanche, tout le long du littoral, des outils de protections, divers et variés, sont mis en place (ZNIEFF, sites inscrits et classés, Natura 2000, ...).

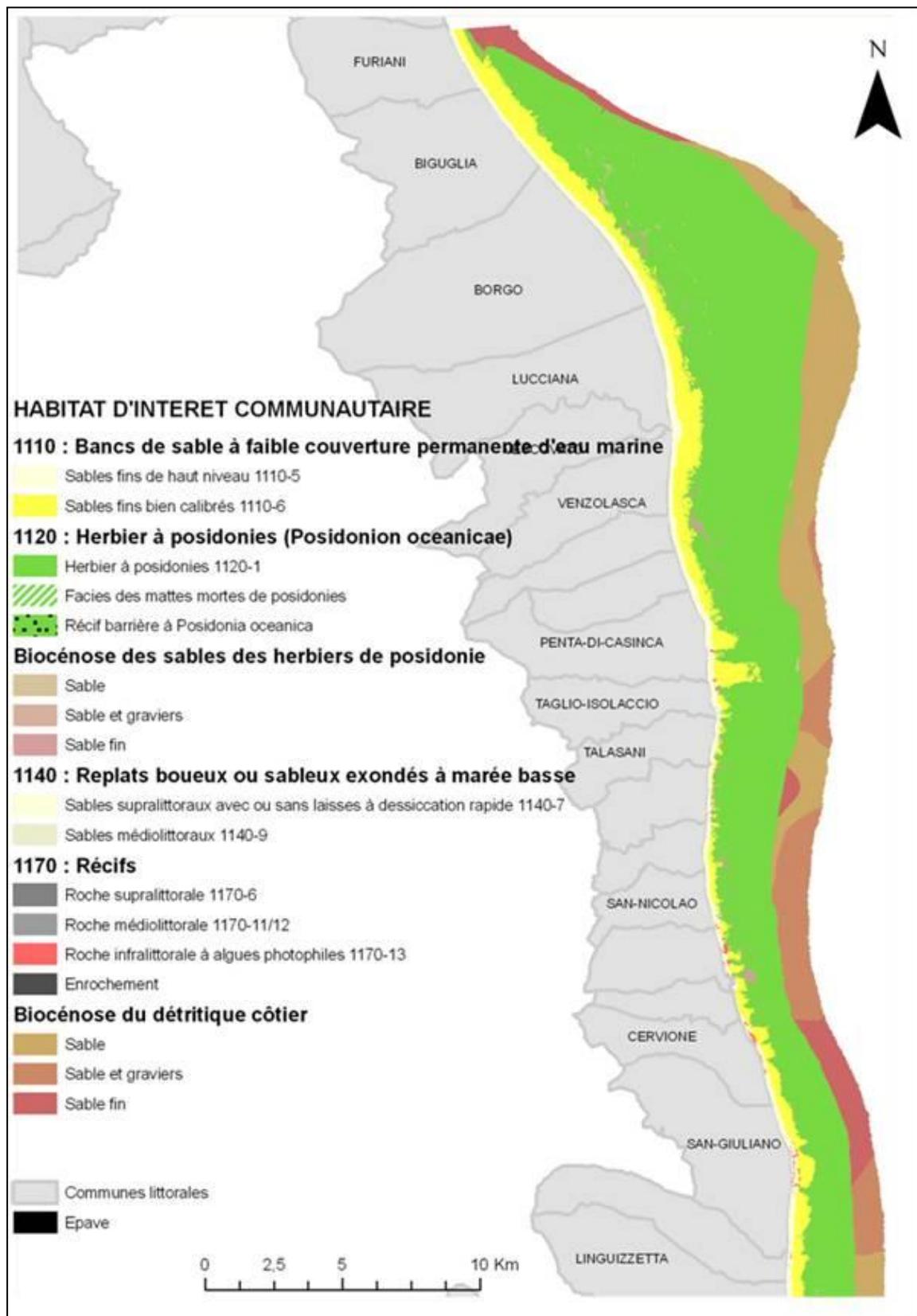
## C. Synthèse des habitats et espèces d'intérêt communautaire

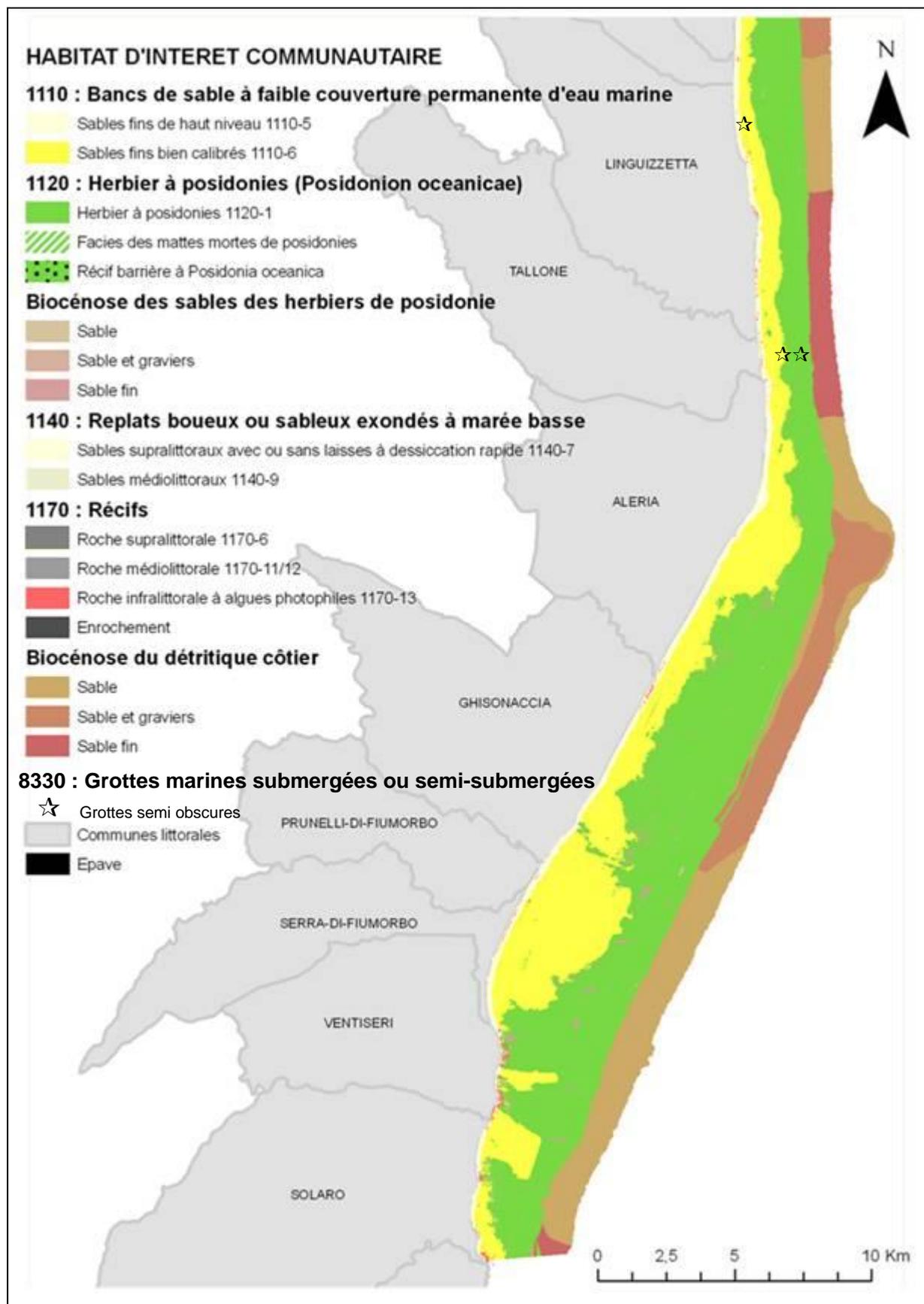
Cinq habitats et cinq espèces d'intérêt communautaire ont été recensés sur le site Natura 2000, présentant des enjeux de conservation faible / moyen / fort ou très fort :

Habitat / Espèce d'intérêt communautaire	Enjeu de conservation
<p>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</p> 	<p><u>Moyen</u></p> <p>Cet habitat, correspondant aux plages, mesure jusqu'à 50 m dans les zones les plus larges et devient quasi inexistant dans d'autres secteurs, notamment ceux présentant une érosion. Des banquettes de posidonies se déposant sur les plages, leur enlèvement entraîne une altération de la dynamique sédimentaire de la plage et un recul du trait de côte.</p>
<p>Récifs</p> 	<p><u>Moyen</u></p> <p>Ces substrats durs sont faiblement représentés sur le site et mal connus. Seules quelques roches affleurantes de petites tailles sont observées sur le littoral, puisque la plaine orientale est par définition constituée de sédiment. Cet habitat contribue à augmenter la diversité biologique du site en permettant à des espèces de se fixer.</p>
<p>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</p> 	<p><u>Moyen</u></p> <p>Sa superficie a été évaluée à environ 8 800 ha pour le site, cependant les sables grossiers et fins graviers sous influence des courants de fond n'ont pu être cartographiés et ces chiffres sont donc sous-estimés.</p> <p>Pour les sables fins bien calibrés situés entre 2,5 et 20 m de profondeur, aucun signe de dégradation n'a été mis en évidence.</p>
<p>Herbier de posidonies – habitat prioritaire</p> 	<p><u>Très fort</u></p> <p>La superficie de l'herbier de posidonies, écosystème pivot de Méditerranée, est d'environ 220 km<sup>2</sup>, soit environ 40 % des herbiers de Corse. Cet habitat présente plusieurs dégradations liées notamment, à l'utilisation d'engins de pêche, à l'ancrage de grosses unités, à des modifications des réseaux d'eau douce, à une mauvaise qualité des eaux, ...</p>

<p>Grottes marines submergées ou semi-submergées</p>  <p>© LeGallais</p>	<p><u>Fort</u></p> <p>Trois grottes sont présentes sur le site : « les arches et les grottes de Riva Bella et Bagheera ». Les risques existants sur cet habitat sont essentiellement liés à la surfréquentation des grottes, qui peut conduire à la destruction partielle ou totale de peuplements dont la reconstitution est très lente.</p>
<p>Tortue caouanne – <i>Caretta caretta</i></p>  <p>© Cesarini</p>	<p><u>Fort</u></p> <p>Cette espèce est classée « en danger » au niveau mondial selon la liste rouge de l'UICN, sa population méditerranéenne l'est particulièrement suite aux nombreuses captures accidentelles par la pêche et aux collisions avec les bateaux de plaisance. La côte orientale de la Corse est un site connu pour avoir été bien fréquenté par <i>Caretta caretta</i> dans un passé récent (site de ponte).</p>
<p>Grand dauphin – <i>Tursiops truncatus</i></p>  <p>© Cesarini</p>	<p><u>Moyen</u></p> <p>Espèce commune en Corse, le site Natura 2000 ne présente, à priori, pas de groupe inféodé à ce secteur. Cette espèce est cependant observée régulièrement sur ce site. Quelques captures accidentelles par la pêche ou des collisions avec les bateaux ont été recensées.</p>

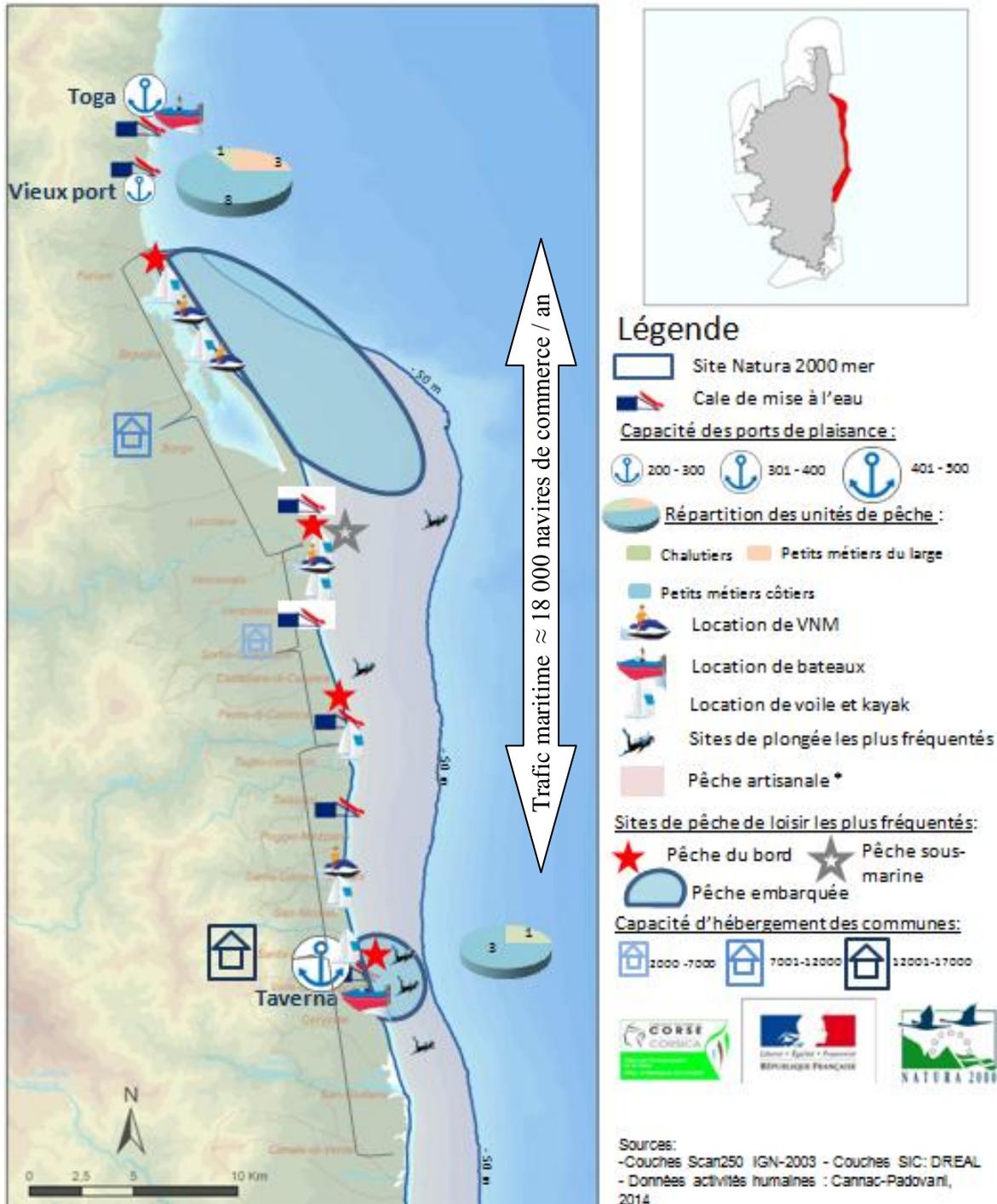
## D. Cartographie des habitats et espèces d'intérêt communautaire





E. Cartographie des activités humaines

## NATURA 2000 Grand herbier de la Côte orientale- FR9402014 Activités présentes sur le site



# NATURA 2000

## Grand herbier de la Côte orientale- FR9402014

### Activités présentes sur le site



#### Légende

- Site Natura 2000 mer
- Cale/tapis de mise à l'eau
- Capacité des ports de plaisance :**
- 200 - 300    301 - 400    401 - 500
- Répartition des unités de pêche :**
- Chalutiers    Petits métiers du large
- Petits métiers côtiers
- Location de VNM
- Location de bateaux
- Location de voile et kayak
- Spots de plongée
- Pêche artisanale \*
- Sites de pêche de loisir les plus fréquentés :**
- Pêche du bord    Pêche sous-marine
- Pêche embarquée
- Capacité d'hébergement des communes :**
- 2000 - 7000    7001 - 12000    12001 - 17000

Sources:  
 - Couches Scan250 IGN-2003 - Couches SIC: DREAL  
 - Données activités humaines : Cannac-Padovani, 2014



## PARTIE II : PRESENTATION DU VOLET OPERATIONNEL DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

### A. Méthodologie

Différentes phases de travail ont été nécessaires pour mener à bien le processus d'élaboration du DOCOB du site Natura 2000.

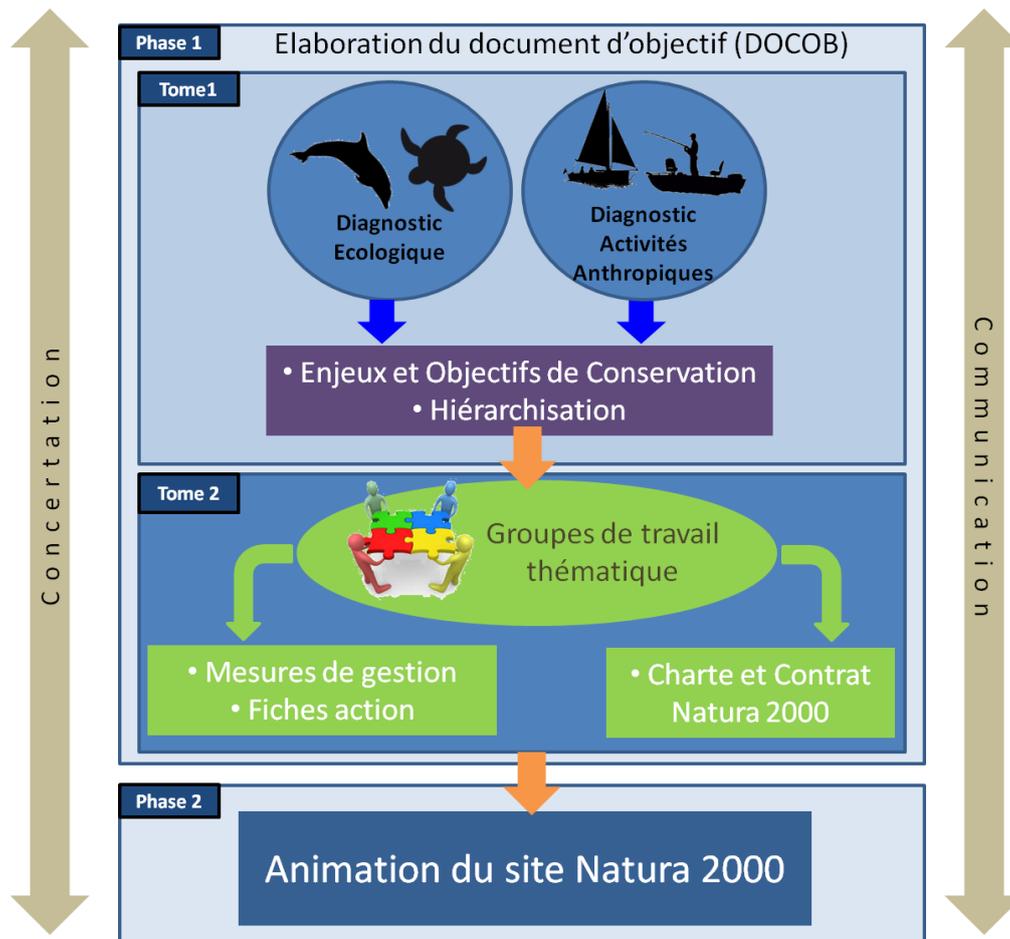
Après l'installation du comité de pilotage en 2011 (COPIL constitué par l'arrêté préfectoral n°045/2011), le site Natura 2000 est entré dans une première phase d'analyse de l'existant (élaboration du tome 1) permettant :

- d'identifier et de localiser les habitats et espèces présents,
- d'apprécier les logiques socio-économiques et culturelles inhérentes au site Natura 2000,
- d'identifier dans le cadre de l'analyse écologique les enjeux de conservation à mettre en lumière.

Le tome 1 « Etat des lieux, analyse écologique, enjeux et objectifs de conservation » a été validé à l'unanimité par les membres du COPIL le 9 décembre 2014.

De cette première phase de travail, découle ensuite, associée à une large concertation des acteurs, la phase d'élaboration du volet opérationnel du DOCOB, avec notamment la définition et l'identification des objectifs et des stratégies de gestion à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 (élaboration du tome 2).

Ce volet opérationnel, dont les stratégies de gestion doivent permettre d'atteindre l'objectif central de Natura 2000, vise à la conservation des habitats naturels et des espèces, identifiés sur le site. Enfin, pour clôturer ce travail de co-construction du DOCOB, ce dernier doit être présenté au COPIL afin d'être validé et entériné par ses membres et sa présidence, marquant ainsi l'entrée du site Natura 2000 dans une nouvelle phase, celle de l'animation opérationnelle.



## 1. Travail par groupes thématiques

Dans un premier temps, pour l'élaboration de ce tome, une recherche bibliographique a été réalisée en prenant en compte tous les documents d'objectifs des autres régions méditerranéennes, les actions validées ou en cours pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, les objectifs de conservation et de gestion pour les autres sites Natura 2000 marins.

La phase de concertation a débuté dans un deuxième temps avec l'ensemble des acteurs concernés par le périmètre du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » : services de l'Etat, collectivités territoriales, sociaux-professionnels, association, ... Ces mêmes acteurs ont été conviés à une réflexion devant permettre de définir les futures actions à mener en termes de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, tout en maintenant les activités de chacun. A ce jour, plus d'une centaine de personnes ont participé à ces travaux (cf. annexe 1).

Cette démarche participative a permis aux acteurs d'être force de proposition dans la construction du plan d'action du document d'objectifs. Ces rencontres ont favorisé notamment les échanges et les débats sur les intérêts et les objectifs des différentes mesures de gestion proposées. L'objectif était de définir les orientations et les mesures de gestion ainsi que les actions à inscrire au DOCOB, au regard des enjeux de conservation identifiés initialement.

Ces acteurs se sont réunis une quinzaine de fois d'avril à décembre 2016 autour de plusieurs groupes de travail relatif à :

<b>Dates (en 2016)</b>	<b>Ateliers thématique</b>	<b>Descriptif</b>
<b>19 avril</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du GT Pêche professionnelle	Réunion en comité restreint Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour la pêche professionnelle Réflexion sur les futures actions
<b>20 avril</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du GT « Sports nautiques »	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour les sports nautiques Réflexion sur les futures actions
<b>21 avril</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du GT « Plaisance »	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour la plaisance Réflexion sur les futures actions
<b>21 juillet</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du GT « Patrimoine naturel »	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Présentation de la démarche Natura 2000 et du tome 1 Exposé des enjeux et problématiques pour le patrimoine naturel Réflexion sur les futures actions
<b>14 septembre</b>	Réunion technique relative à l'ancrage des navires de plaisance	Réunion en comité restreint Réflexion sur les futures zones d'ancrage pour les navires de commerce.
<b>16 septembre</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du GT « gestion de la plage »	Réunion en comité restreint Exposé des enjeux et problématiques pour le patrimoine naturel Proposition d'actions

<b>19 septembre</b>	Réunion technique relative à l'ancrage des navires de plaisance	Réunion en comité restreint Proposition des futures zones d'ancrage pour les navires de commerce.
<b>20 septembre</b>	2 <sup>ème</sup> réunion du GT Pêche professionnelle	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
<b>22 septembre</b>	2 <sup>ème</sup> réunion des GT Patrimoine naturel & Plaisance	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Proposition d'actions et pré-validation
<b>10 octobre</b>	Réunion technique relative à l'aménagement des sites de plongée	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
<b>20 octobre</b>	2 <sup>ème</sup> réunion des GT Sports nautiques & Pêche de loisir	Réunion avec l'ensemble des membres du copil Proposition d'actions et pré-validation
<b>28 novembre</b>	Réunion technique relative aux nouvelles zones de clapage pour le port de Taverna	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
<b>9 décembre</b>	Réunion technique relative à l'ancrage des navires de plaisance dans les posidonies.	Réunion en comité restreint Proposition d'actions et pré-validation
<b>19 décembre</b>	Présentation du Tome 2 : « Plan d'actions : objectifs et mesures de gestion »	Réunion avec le collège des collectivités territoriales Proposition d'actions et pré-validation

## 2. Des objectifs de conservation aux mesures de gestion : définition des concepts

Les objectifs de conservation retenus doivent, conformément aux dispositions de la directive « Habitats », viser à assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire identifiés sur le site Natura 2000. L'objectif général de Natura 2000 étant de concilier conservation de la biodiversité et maintien des activités humaines, notamment traditionnelles. L'analyse des enjeux identifiés sur le site a permis de déterminer des objectifs de conservation, c'est-à-dire les résultats « idéaux » à atteindre en matière de conservation de ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et patrimonial présents sur le site.

Ces mêmes objectifs de conservation seront tout d'abord traduits en objectifs opérationnels, appelés objectifs de gestion, qui sont adaptés au contexte du site. Ces derniers traduisent le « moyen » d'atteindre les objectifs de conservation, par des choix de gestion définis

collégalement (ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire). Ils sont donc directement liés à un ou plusieurs objectifs de conservation.

Différents objectifs de gestion seront définis :

- **des objectifs de gestion transversaux** : ils contribuent à réaliser l'intégralité des objectifs de conservation,
- **des objectifs de gestion directement liés à la gestion des habitats et des espèces** : ils participent à la concrétisation d'un ou plusieurs objectifs de conservation.

**Chaque objectif de gestion sera ensuite décliné en mesure de gestion.** Ce processus est fait en concertation avec les acteurs du site lors des groupes de travail thématiques. **Des préconisations de gestion sont déterminées avec l'ensemble des acteurs**, puis la structure opératrice traduit ces préconisations de gestion en propositions de mesures concrètes. Ces mesures doivent permettre d'atteindre de manière pragmatique les objectifs de conservation définis.

## B. Différentes modalités de mise en œuvre des mesures de gestion

Afin d'atteindre les objectifs de conservation définis sur le site Natura 2000, différents types de mesures peuvent s'appliquer. Ces mesures sont classées en deux catégories :

### 1. Mesures contractuelles

Il existe deux outils contractuels pour la mise en œuvre du document d'objectifs : le contrat Natura 2000 et la charte Natura 2000.

#### CONTRATS NATURA 2000 EN MER

En mer, l'arrêté du 17 novembre 2008 fixe les actions éligibles à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre d'un contrat natura 2000. Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements conformes aux orientations et aux mesures définies par le document d'objectifs, qui visent à assurer le maintien, ou le cas échéant, le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du site.

Le contrat Natura 2000 est conclu pour une durée de cinq ans (R414-13.I du code de l'environnement) entre le préfet et, selon le cas, soit le titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site, soit le professionnel ou l'utilisateur des espaces marins situés dans le site. Le préfet signataire du contrat est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime.

#### CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 résulte d'une adhésion volontaire aux valeurs et aux objectifs de conservation ou de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Cet outil contractuel de mise en œuvre du DOCOB offre une double finalité, avec l'élaboration de deux volets spécifiques composant la charte Natura 2000 :

- ✓ Un volet « engagement des bonnes pratiques » constitué d'engagements généraux contribuant à la réalisation des objectifs de conservation définis dans le DOCOB. Ce volet s'adresse à l'ensemble des acteurs du site Natura 2000. Pour le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale », il correspond à la « charte Natura 2000 Collective » ;
- ✓ Un volet « engagement spécifique à une activité » composé d'engagements spécifiques définissant les conditions de pratique dans lesquelles les activités ciblées ne

porteront pas atteintes de manière significative aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000. Ces volets spécifiques sont élaborés en concertation avec les acteurs locaux durant la phase d'animation du site Natura 2000.

La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations portant sur tout ou partie du site et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits fonciers ou usagers du site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans ou de 10 ans.

## 2. Mesures non contractuelles

Il s'agit de l'animation de la mise en œuvre du DOCOB, devant être réalisée par la structure animatrice du site Natura 2000.

### ETUDES COMPLEMENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Les études complémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'un état zéro lors de la phase de diagnostic dans le cadre de l'élaboration du DOCOB ne sont pas rémunérées au titre de Natura 2000. En revanche, les suivis d'états initiaux effectués pendant l'élaboration du DOCOB sont finançables par le biais de la convention d'animation entre l'Etat et la structure animatrice, dans la mesure où ils permettent d'évaluer la pertinence des mesures de gestion mises en œuvre. Les études complémentaires qui nécessitent d'être réalisées dans la perspective d'identifier de nouveaux indicateurs du bon état de conservation des habitats et des espèces du site et d'améliorer ainsi la gestion, devront faire l'objet d'une recherche de financements supplémentaires.

### MESURES REGLEMENTAIRES

D'une manière générale les mesures réglementaires concernent le respect des législations nationales et communautaires en vigueur. Elles peuvent également servir à renforcer un dispositif de gestion lorsqu'une atteinte à l'intégrité des habitats et des espèces est constatée, ou de manière préventive : limitation de vitesse en mer en faveur des mammifères marins, mise en défens pour limiter la perturbation du public sur des secteurs piétinés, prolongation de la période de chasse, classement d'espèces indésirables, ...

## ACTIONS D'ANIMATION DU SITE NATURA 2000

Les actions d'animation consistent à coordonner et suivre la mise en œuvre du DOCOB, faciliter l'adhésion des acteurs à ses objectifs et aux mesures contractuelles proposées, animer les différents groupes de travail et également impulser divers travaux de sensibilisation, de formation et de communication.

Cette convention définira les modalités et les moyens d'accompagnement nécessaires au suivi et à la mise en œuvre du document d'objectifs.

Dans ce contexte, le rôle de la structure animatrice consistera notamment à :

- Valoriser le DOCOB et le mettre à disposition des acteurs et des décideurs locaux ;
- Assurer la programmation et le suivi des mesures de gestion et des travaux qui en découlent ;
- Assister administrativement le Comité de Pilotage (préparation des réunions, des marchés, secrétariat, recherche de financements complémentaires) ;
- Mettre en œuvre les actions d'information, de sensibilisation et de communication du DOCOB ;
- Recenser les bénéficiaires potentiels des mesures contractuelles programmées ;
- Promouvoir, suivre et évaluer les opérations contractualisées ;
- Assurer l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers ;
- Promouvoir la Charte Natura 2000 et développer les adhésions ;
- Harmoniser et suivre les études d'évaluation de l'état de conservation des habitats ;
- Dresser le bilan annuel de réalisation des actions et le présenter au Comité de Pilotage avec le programme d'activités de l'année à venir ;
- Ajuster la programmation financière globale du coût de gestion du site Natura 2000 ;
- Mettre à disposition des gestionnaires et des décideurs locaux les informations de ce document d'objectifs ;
- Mettre à jour si nécessaire le DOCOB ;
- Répondre à toutes les sollicitations relatives au site Natura 2000.

### C. Différents moyens financiers

Le paragraphe suivant liste les moyens financiers qui pourraient éventuellement être mobilisés pour la mise en œuvre des mesures du DOCOB (DREAL, 2016). L'objectif est d'aider la future structure animatrice dans la recherche de partenaires financiers. Cette liste

non exhaustive et non contractuelle, n'engage en rien les partenaires et les structures cités dans ce paragraphe.

#### FEAMP (FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE)

La mise en œuvre de l'article 80-1-b "protéger le milieu marin" du FEAMP devrait permettre de financer des actions relatives à la gestion des sites Natura 2000 marins en dehors des activités liées à la pêche maritime. Néanmoins, l'enveloppe du FEAMP pour la période 2014-2020 allouée à Natura 2000 étant contrainte, il est indispensable que d'autres sources de financements soient mobilisées.

#### PROJET LIFE INTEGRE

L'Agence Française de la Biodiversité a élaboré un projet Life intégré intitulé « Vers une gestion efficace et équitable des habitats naturels marins d'intérêt communautaire en France ». Ce projet porte exclusivement sur les habitats marins de la directive « Habitat », les espèces en sont exclues. La note conceptuelle (ou pré-projet) a été acceptée par la Commission européenne en décembre 2016. L'agence travaille à la rédaction d'un projet complet pour le 24 avril 2017. Ce projet a la volonté d'accompagner le développement du réseau Natura 2000 en mer qui est récent, dont la mise en œuvre est encore largement incomplète et dont les objectifs sont loin d'être atteints. De nombreuses lacunes de connaissance subsistent sur le milieu marin et sur les effets des activités, ce qui limite leur prise en compte adéquate. Comme pour tous les projets Life, le projet doit prévoir des actions concrètes qui contribuent à l'amélioration de l'état de conservation et à la capacité à l'évaluer. Ces projets permettent de mettre en œuvre des actions de démonstration, à caractère transposable. Le projet intégré pourrait permettre de financer des actions prévues au DOCOB du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale ».

#### MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER (MEEM)

La DREAL assistera et accompagnera la structure animatrice afin de définir les possibilités et les modalités de mobilisations du BOP 113 régional sur des mesures inscrites au programme d'action du DOCOB.

#### AGENCE DE L'EAU

L'agence de l'eau peut apporter une contribution technique et financière pour les actions éligibles à leur programme d'intervention et concourant aux objectifs du SDAGE (notamment l'orientation fondamentale n°3D du SDAGE spécifiquement dédiée au milieu marin) et à la mise en œuvre du programme de mesures associées. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête

de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit la mission confiée aux agences de l'eau. En complément de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, les agences renforcent leur soutien aux actions sur la biodiversité.

### ADEME

L'ADEME propose un programme de démarche « écologie industrielle territoriale » dont l'objet est de réduire les flux (déchets, énergie, matière) et de mutualiser des équipements à l'échelle d'un territoire. La structure animatrice du site devra expertiser les possibilités et l'opportunité de mobiliser ce type de programme sur des secteurs comme des ports, comme celui de Taverna pour ce site Natura 2000.

### AUTRES SOURCES DE FINANCEMENTS POSSIBLES

L'agence Française de la Biodiversité, les collectivités territoriales, les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), la Collectivité Territoriale de Corse ainsi que ses offices (OEC,...) et ses agences (ATC, ADEC, ...), ...

La structure animatrice devra identifier dans quelles mesures ces partenaires pourront être mobilisés pour le financement d'actions inscrites au DOCOB.

### FINANCEMENTS D' ACTIONS EN BORDURE IMMEDIATE DU SITE NATURA 2000

Le DOCOB prévoit des mesures de gestion durable du domaine public maritime. Ces mesures concernent essentiellement l'installation de plots pour limiter la circulation et le nettoyage durable des plages.

Par souci de cohérence et d'efficacité, ces mesures se poursuivent au-delà des limites du site Natura 2000, ceci notamment sur le haut des plages et au niveau des dunes.

La mise en œuvre de ces actions hors site ne pourra faire l'objet de contractualisation au titre de Natura 2000. Par conséquent, la structure animatrice devra identifier les moyens financiers (Europe, Etat, Région) habituellement utilisés pour mener à bien ces actions hors du site Natura 2000.

## PARTIE III : OBJECTIFS DE CONSERVATION ET DE GESTION

### A. Rappel des objectifs de conservation

Les objectifs de conservation ont été élaborés et hiérarchisés selon la stratégie de conservation suivante :

- ✓ Les habitats et les espèces relevant d'un enjeu de conservation très fort ont fait l'objet d'objectifs de conservation souvent spécifiques, étant donné le rôle du site pour leur conservation, et classés en première priorité d'intervention.
- ✓ Les habitats et espèces d'enjeu fort et moyen ont été regroupés en grands ensembles, dans les objectifs de conservation, quand ils présentaient des caractéristiques communes.

Ces objectifs ont ensuite été affinés par les membres des collèges du comité de pilotage du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » et validés lors du 2<sup>ème</sup> copil, en décembre 2014.

#### OBJECTIF DE CONSERVATION DE NIVEAU DE PRIORITE TRES FORTE :

- Préserver les herbiers de posidonies

#### OBJECTIF DE CONSERVATION DE NIVEAU DE PRIORITE FORTE :

- Préserver l'habitat « Grottes marines »
- Préserver la grande nacre
- Maintenir des conditions favorables à la fréquentation du site par les espèces d'intérêt communautaire que sont le grand dauphin, la tortue caouanne et le rorqual commun.
- Conserver la grande cigale

#### OBJECTIF DE CONSERVATION DE NIVEAU DE PRIORITE MOYENNE :

- Conserver l'habitat « Bancs de sable »
- Conserver l'habitat « Replats boueux »
- Conserver l'habitat « Récifs »

Ces objectifs seront la base des réflexions conduisant à la définition des objectifs de gestion qui seront définis et débattus en groupes de travail techniques avec l'ensemble des acteurs sociaux-économiques.

## B. Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion ont été définis de façon à traduire les objectifs de conservation préconisés dans le Tome 1 en objectifs opérationnels basés sur la stratégie de gestion. Ils ont pour finalité de maintenir ou d'améliorer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire en prenant en compte et en s'appuyant sur le contexte socio-économique et culturel local. Ces objectifs de gestion explicitent les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de conservation qui ont été définis dans le Tome 1 du DOCOB.

Les objectifs de gestion du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale se déclinent sous la forme de 7 axes, qui ont été basés sur la stratégie de gestion. Ils constituent ainsi les lignes directrices à suivre pour la phase d'animation du site. Les objectifs de gestion traduisent, en termes opérationnels, les moyens d'atteindre les objectifs de conservation du site. Un objectif de gestion peut répondre à un ou plusieurs objectifs de conservation (cf. tableau ci-dessous), et par la suite être traduit au travers d'une ou plusieurs mesures de gestion.

Les objectifs de gestion définis pour ce site Natura 2000 sont :

- Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les actions du site Natura 2000,
- Renforcer les connaissances des habitats et espèces, et développer les suivis scientifiques,
- Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site,
- Limiter les impacts sur l'herbier de posidonies,
- Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000,
- Faire appliquer la réglementation en vigueur, renforcer la surveillance et conforter les différents statuts du territoire,
- Lutter contre les déchets.

Tableau de croisement entre objectifs de conservation et objectifs de gestion du site Natura 2000

Les objectifs de gestion traduisent, en terme opérationnels, les moyens d'atteindre les objectifs de conservation du site. Un objectif de gestion peut répondre à un ou plusieurs objectifs de conservation, et par la suite être traduit au travers d'une ou plusieurs mesures de gestion.

Code	Objectifs de gestion	Objectifs de conservation							
		OCM 1	OCM 2	OCM 3	OCM 4	OCM 5	OCM 6	OCM 7	OCM 8
OG 1	Informier, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les actions du site Natura 2000		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
OG 2	Renforcer les connaissances des habitats et espèces, et développer les suivis scientifiques.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
OG 3	Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
OG 4	Limiter les impacts sur l'herbier de posidonies	✓		✓	✓	✓			
OG 5	Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
OG 6	Faire appliquer la réglementation en vigueur, renforcer la surveillance et conforter les différents statuts du territoire	✓		✓	✓	✓	✓		
OG 7	Lutter contre les déchets	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

OCM 1	Préserver les herbiers de posidonies
OCM 2	Préserver l'habitat « Grottes marines »
OCM 3	Préserver la grande nacre
OCM 4	Maintenir les conditions favorables à la fréquentation du site par les espèces d'intérêt communautaire
OCM 5	Conserver la grande cigale
OCM 6	Conserver l'habitat « Récifs »
OCM 7	Conserver l'habitat « Bancs de sables »
OCM 8	Conserver l'habitat « Replats boueux »



## PARTIE IV : MESURES DE GESTION PRECONISEES

Les actions préconisées sont issues d'une large concertation avec l'ensemble des usagers du site Natura 2000. A la lumière des enjeux de conservation identifiés sur le site, les réflexions menées par l'opérateur et les participants des groupes de travail thématiques ont conduit à la définition de mesures de gestion dont la finalité commune est de satisfaire aux objectifs de conservation des habitats et des espèces. Toutes les mesures de gestion de ce document ont été regroupées sous forme de fiches selon les modalités administratives de leur mise en œuvre : mesures de gestion contractuelles (contrats Natura 2000 marins) ou non contractuelles (missions d'animation, études complémentaires et suivis scientifiques, mesures réglementaires). La charte Natura 2000 est présentée à la fin de ce document.

La partie réglementaire du code de l'Environnement (article R.414-9-6) prévoit que la structure animatrice soumette au moins tous les trois ans au comité de pilotage du site Natura 2000 un rapport sur la mise en œuvre du document d'objectifs. Ce rapport précise également les difficultés rencontrées et indique, si nécessaire, les révisions à apporter au document lorsqu'il apparaît que les objectifs qui ont présidé à la désignation du site n'ont pas été atteints ou ne sont pas susceptibles de l'être, en tenant compte de l'évolution des activités humaines sur le site. Un calendrier et un budget prévisionnel de mise en œuvre ont été définis pour chaque action.

Les réflexions menées au cours des groupes de travail avec l'ensemble des usagers ont permis de décliner les enjeux de conservation et les objectifs en mesures de gestion concrètes. Toutefois, l'essor de nouvelles activités et l'évolution des usages impliquent une possible adaptation des mesures préconisées. Un certain nombre de réflexions qui ont pu être abordées lors des groupes de travail ou en copil mais qui ne trouvent pas à ce jour de transcription en action concrète, pourront être développées à l'avenir.

## A. Synthèse des mesures de gestion

Dispositif administratif	Intitulé de la mesure de gestion	Priorité	N° de page
CONTRAT NATURA 2000	<p>Favoriser la récupération des engins de pêche perdus            Cette action sera réalisée en concertation avec les pêcheurs professionnels et les plongeurs en scaphandre</p>	1	<a href="#">36</a>
	<p>Aménager les sites de plongée            Mise en place de mouillages écologiques sur les sites de plongée</p>	1	<a href="#">38</a>
	<p>Définir des zones de clapage pour le port de Taverna            Limiter la dégradation de l’herbier de posidonies et lutter contre l’érosion du littoral</p>	1	<a href="#">42</a>
	<p>Nettoyer les zones de corps morts abandonnées et sans utilité écologique</p>	1	<a href="#">45</a>
	<p>Accompagner et renforcer l’utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages            Renforcer la gestion des banquettes de posidonies, nettoyage raisonné des plages, enlèvement des déchets,...</p>	3	<a href="#">47</a>
	<p>Installation de tapis de mise à l’eau sur les plages            Réflexion à l’échelle du site sur la mise en place de tapis mise à l’eau</p>	3	<a href="#">50</a>
SUIVI SCIENTIFIQUE	<p>Installation de plots pour limiter la circulation de véhicules motorisés sur les plages            Réflexion à l’échelle du site sur la mise en place de ce dispositif</p>	3	<a href="#">52</a>
	<p>Suivre l’évolution de l’état de conservation de l’herbier de posidonies            Suivi des zones d’ancrage, de chalutage, de clapage, ...</p>	1	<a href="#">54</a>
	<p>Réaliser un suivi scientifique du récif-barrière de Tagliu è Isulacciu            Suivi de la vitalité de ce monument naturel rare en Méditerranée</p>	1	<a href="#">56</a>
	<p>Améliorer les connaissances sur la tortue caouanne et le grand dauphin</p>	1	<a href="#">59</a>
	<p>Réaliser un suivi satellitaire de la tortue caouanne            Suivi télémétrique par GPS reliés par ARGOS de ces espèces</p>	1	<a href="#">62</a>
<p>Réaliser un suivi scientifique des grottes marines</p>	1	<a href="#">65</a>	

MESURE REGLEMENTAIRE	Interdire l’ancrage dans l’herbier de posidonies des navires de plaisance > 20 m Ancrage en dehors des herbiers de posidonies	1	<a href="#">67</a>
	Définir des zones d’attente pour les navires en attente d’opérations commerciales Zones situées en dehors des herbiers de posidonies	1	<a href="#">70</a>
MISSIONS D’ANIMATION	Récupération de déchets en mer par les pêcheurs professionnels	1	<a href="#">72</a>
	Accompagner le port de Taverna vers une démarche écologique Equiper le port d’un point propre, de systèmes de récupération des eaux de ruissellement, de lavage et de vannes	2	<a href="#">75</a>
	Animation du site Natura 2000 Lancement de la phase Animation, mise en place d’une structure animatrice.	1	<a href="#">78</a>
	Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants Coordonner les mesures de gestion du site avec les autres actions déjà mises en place.	1	<a href="#">81</a>
	Action de communication, de sensibilisation et d’information Mise en place d’une stratégie globale de communication : types d’outils, lieu de diffusion, thématiques, formations, ...	1	<a href="#">83</a>
	Intégration du site aux nouvelles technologies numériques de communication.	2	<a href="#">87</a>
	Création et coordination d’un "Réseau sentinelles" Coopération et coordination de tous les acteurs.	1	<a href="#">89</a>
	Soutenir et appuyer les autorités compétentes suite aux constatations d’infractions commises au sein du site Natura 2000	1	<a href="#">92</a>
	Instruire et promouvoir la charte et les contrats Natura 2000 En concertation avec l’ensemble des acteurs.	2	<a href="#">94</a>
	Elaborer des chartes d’engagements spécifiques par activité En concertation avec l’ensemble des acteurs	2	<a href="#">95</a>

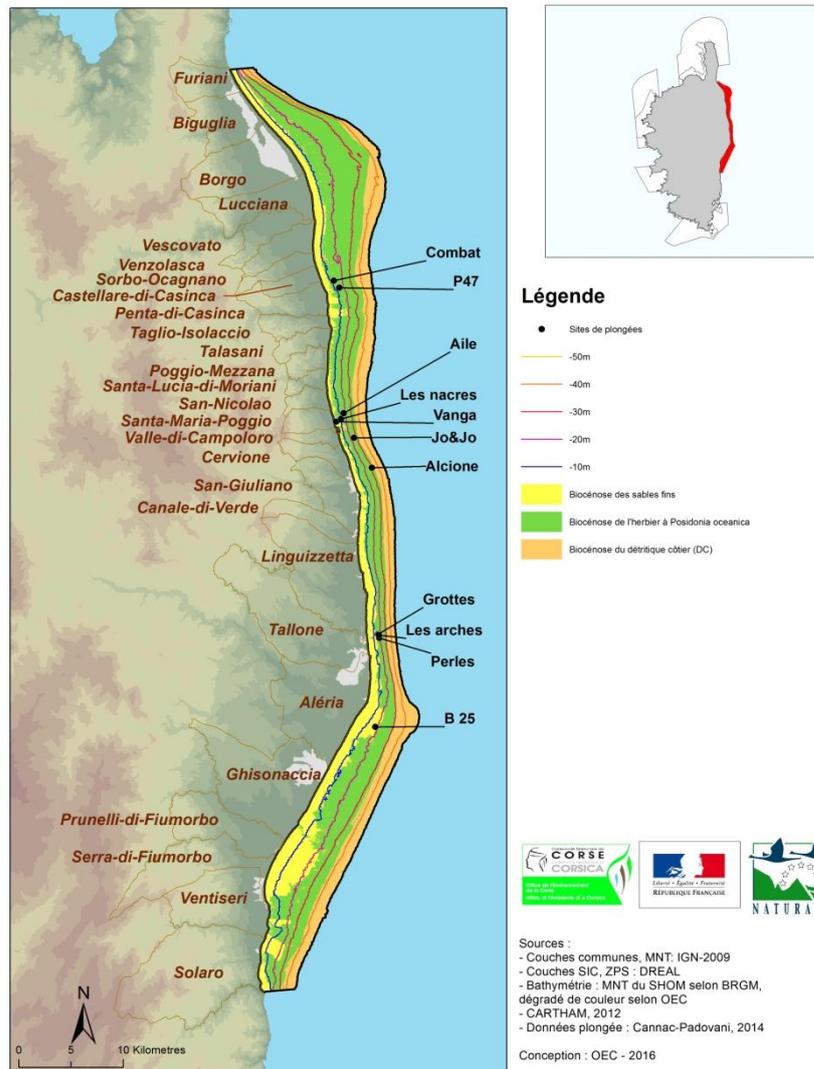
## B. Propositions de mesures de gestion

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale Contrat Natura 2000	<b>Favoriser la récupération des engins de pêche</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site	
<b>Effets attendus</b>	Limiter les impacts des engins de pêche perdus (dégradation des fonds marins, pêche fantôme) sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire Engager les différents acteurs dans une démarche de collaboration et de partenariat Informer, sensibiliser, communiquer sur la problématique des engins de pêche perdus	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	Ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Cette action prévoit la mise en œuvre de campagnes de collecte des engins de pêche perdus en partenariat avec des clubs de plongée locaux et des pêcheurs professionnels du site Natura 2000.</p> <p>Cette action comprend différentes étapes de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulser une dynamique collaborative avec les clubs de plongée et les pêcheurs professionnels souhaitant s'investir dans ces campagnes de collecte. L'objectif est de faire naître une réflexion collective sur un partenariat plongeurs/pêcheurs à la fois durant les campagnes de collecte (qui pourraient avoir lieu 1 à 2 fois par an, en fonction des quantités d'engins de pêche localisés), mais également tout au long de l'année avec le développement d'un rôle d'alerte de ces acteurs lors d'observation ou perte d'engins de pêche ;</li> <li>• Développer, animer et dynamiser ce rôle d'alerte des pêcheurs et plongeurs lorsqu'un engin de pêche est perdu ou observé (signalement GPS auprès de la structure en charge de l'action) ;</li> <li>• Mettre en œuvre de manière opérationnelle la campagne de collecte, avec le concours d'un pêcheur professionnel mobilisé pour l'occasion et de plongeurs sous-marins permettant d'identifier et de faciliter la remontée des engins par le pêcheur ;</li> <li>• Mener une réflexion sur le devenir et la valorisation de ces engins de pêche perdus ;</li> </ul> <p>Valoriser cette action en l'accompagnant d'un travail de communication auprès des acteurs et des médias locaux.</p>	

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie et assistance administrative pour cette action.</li> <li>- Repérage et cartographie des engins de pêche perdus</li> <li>- Réalisation des campagnes de collecte d'engins de pêche</li> </ul>				
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>					
<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000				
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, CRPMEM				
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC/OEC, CRPMEM, FFESSM...				
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, DREAL, collectivités, CRPMEM, ...				
<b>CONTRÔLES</b>					
<b>Points de contrôles</b>	Nombres de filets récupérés				
<b>SUIVIS</b>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de filets signalés</li> <li>- Nombre de filets récupérés</li> <li>- Nombre d'échanges avec les acteurs sur ce sujet</li> <li>- Rapport des opérations de collecte</li> </ul>				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Diminution du nombre d'engins perdus et observés sur les fonds marins Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Modification des comportements sur le site Natura 2000				
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>					
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur  Interventions pour la récupération des engins : 1 500 €/jour (coût unitaire par intervention)  Récupération en moyenne de 2 filets par an				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus	Récupération et évacuation des engins de pêche perdus
	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	Total : 15 000 € TTC				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Contrat Natura 2000</i>	<h2 style="margin: 0;">Aménager les sites de plongée</h2>	<h2 style="margin: 0;">Priorité 1</h2>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Limiter les impacts mécaniques sur les herbiers de posidonies Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Faire appliquer la réglementation en vigueur, renforcer la surveillance et conforter les différents statuts du territoire	
<b>Effets attendus</b>	Limitation de l'impact mécanique du mouillage sur les herbiers de posidonies Accroître la sécurité sur les sites de plongée Baisse des conflits d'usage et cohabitation durable entre plongeurs, pêcheurs et plaisanciers Régularisation de la réglementation en vigueur Limitation de la propagation des espèces exotiques envahissantes du genre <i>Caulerpa</i> Lutte contre les macrodéchets	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1120 - Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> 8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées 1170 – Récifs 1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine Grande nacre - <i>Pinna nobilis</i> Grande cigale de mer - <i>Scyllarides latus</i>	
<b>LOCALISATION</b>		
11 sites de plongée dont 8 avec une priorité forte (1) et 3 avec une priorité moyenne (2).		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>La dégradation des habitats d'intérêt communautaire au niveau des sites de plongée a été soulevée en raison des ancrages répétés des bateaux de plongée. Cette mesure a donc pour objet d'étudier la mise en place de mouillages organisés sur ces sites.</p> <p><b>Onze sites de plongée ont été recensés</b> (cf carte) par l'opérateur lors de la concertation engagée dans la première phase du document d'objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 8 sites sont présents dans l'herbier de posidonies : les arches et les grottes de Riva Bella, Bagheera, les perles (commune de Tallone), l'Alcyon, Vanga, le combat aérien, l'aile et les nacres. Ces sites seront équipés en priorité.</li> <li>✓ 3 sites, le B25 (commune d'Aleria), Jo&amp;Jo et le P47 de Folelli face à la commune de Lucciana, moins fréquentés, seront équipés dans un second temps sauf si l'équipement de ces sites peut se faire sur les mêmes journées que l'équipement des autres sites de plongée et que cela entraîne un moindre coût.</li> </ul>	

**Sites de plongée  
« Natura 2000 Grand herbier de la Côte orientale »  
FR 9402014**



**Des dispositifs « type corps morts éco-récifs », réservés prioritairement aux clubs de plongée, seront mis en place sur ces sites de plongée.** La ligne de mouillage sera composée de deux bouts, d'une bouée intermédiaire et d'une bouée de surface (pour la sécurité).

**Le choix de ces dispositifs et des modalités d'aménagement** (calendrier d'installation, nombre de bouées par sites, ...) seront définis avec l'ensemble des usagers du domaine maritime (structures professionnelles, gestionnaires des milieux marins, services de l'Etat, opérateur, structure animatrice et scientifiques).

**Un suivi de la fréquentation des sites aménagés** pourra être proposé afin de déterminer leur capacité d'accueil et d'évaluer l'efficacité de cette mesure. Ce suivi devra être mené en étroite collaboration avec les clubs de plongée locaux, utilisateurs prioritaires de ce type d'équipements. Différents paramètres pourront être notés : site de plongée, nombre de plongeurs par jour et au total, espèces observées (réseau sentinelles), ...

	<p>Dans le cadre de la <b>lutte contre les macrodéchets</b>, certains plongeurs écoresponsables ramassent déjà les déchets observés lors de leurs excursions. Lors des plongées effectuées sur ces futurs sites aménagés, il sera demandé aux plongeurs de ramasser, dans la limite du possible, les déchets présents en surface ou sous l'eau. Des sacs « filets » seront distribués aux clubs de plongée par l'animateur pour récupérer ces déchets (cf- fiche action « Action de communication, de sensibilisation et d'information pour le site Natura 2000 »).</p> <p>Un travail sera réalisé en amont avec la DDTM afin de définir les modalités des demandes d'AOT des clubs et associations de plongée pour ces sites aménagés.</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<p>Ingénierie préalable à l'aménagement des sites de plongée  Fourniture des dispositifs d'amarrage fixes adaptés au substrat et des bouées d'amarrage et lignes de mouillage associées  Pose initiale des aménagements  Entretien des dispositifs d'amarrage plafonné à 100€/bouée/an  Etudes préalables à la réalisation des actions ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre (plafonnées à 12 % du montant global du contrat Natura 2000).</p>
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000 (durée 5 ans)
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, clubs/associations de plongée avec plongeur professionnels, FFESSM, AAMP, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DDTM, DREAL, AAMP, ...), CTC, CD 2B, communes, FFESSM, clubs/associations de plongées des sports nautiques, capitaineries, ...
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, services de l'Etat, CTC, ... Etat/MEEM : financement du coût complet de sa mise en place, et avec un entretien plafonné à 100€/bouée/an.
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions effectives de point d'avancement entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> <li>- Contrôle sur site du respect du cahier des charges lors de la pose initiale des mouillages (photographies avant/après l'installation des aménagements)</li> </ul>
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de travail</li> <li>- Nombre d'ancrages installés</li> <li>- Suivi des travaux réalisés (photographies avant/après l'installation des aménagements)</li> <li>- Suivis quantitatifs (nombre de plongées effectuées par site) et qualitatifs (satisfaction des usagers) des plongées réalisées</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000

### ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION

<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Temps animateur pour l'ingénierie relative à cette action</p> <p>Coût des sacs filets pour récupérer les déchets pris en compte dans la fiche « Action de communication, de sensibilisation et d'information pour le site Natura 2000 ».</p> <p>Etudes préalables et suivi des travaux : 7 000 €</p> <p>Equipement et pose des aménagements pour un site (corps morts éco-récifs et anneaux, manilles, bouts, bouée intermédiaire, bouée de surface, ...) : 3 000 € /site</p> <p>Forfait entretien d'une bouée + remplacement de pièces : 250 €/bouée – 2 par an</p> <p>Stockage du matériel en période hivernale : 1 000 €/an</p>				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Etudes	Équipement de 6 sites	Équipement de 5 sites		
	7 000 €	18 000 € + 1 000 € + 500 €	15 000 € + 1 000 € + 500 €	1 000 € + 500 €	1 000 € + 500 €
	<b>Total : 46 000 €</b>				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Contrat Natura 2000</i>	<b>Définir des zones de clapage pour le port de Taverna</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Limiter les impacts sur l’herbier de posidonies Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les actions du site Natura 2000	
<b>Effets attendus</b>	Arrêter le clapage dans l’herbier de posidonies Accrétion de la plage située au nord du port de Taverna Engager les différents acteurs dans une démarche de collaboration et de partenariat Informer, sensibiliser, communiquer sur la problématique de l’érosion du littoral	
<b>Habitats et espèces d’intérêt communautaire concernés</b>	Herbier de posidonies Replats boueux ou sableux exondés à marée basse Bancs de sable à faible couverture permanente d’eau marine	
<b>LOCALISATION</b>		
Site de Campoloro		
<b>DESCRIPTION DE L’ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Le port de Taverna subit un fort ensablement à l’entrée du port, qui limite l’entrée des navires (tirant d’eau &lt; 2 m). Afin de le désensabler, une aire de clapage avait été définie au large du port, dans l’herbier de posidonies. Les sédiments et plantes mortes qui sont rejetés directement sur l’herbier entraînent un enfouissement ponctuel localisé des posidonies. Le maintien sur une période importante d’une luminosité réduite est de nature à affecter notablement la vitalité de l’herbier de posidonies, le rendant d’autant plus vulnérable à d’autres perturbations. Afin de ne plus dégrader l’herbier de posidonies, une nouvelle zone de clapage doit être définie.</p> <p>En parallèle de ce problème de dragage, le port de Taverna subit une forte érosion dans le secteur Nord et une forte accumulation au Sud, observées depuis la construction du port en 1972.</p> <p>L’analyse de ce site dégage des tendances évolutives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ une grande variabilité saisonnière de ce site avec des phases significatives d’érosion au nord et d’accrétion au sud ;</li> <li>➤ une vulnérabilité accrue de ce site, qui malgré des phases d’accrétion importantes présente toujours des marques d’érosion du pied de dune et un déficit sédimentaire de la plage sous-marine ;</li> <li>➤ une relative stabilité à moyen-terme du profil sous-marin qui semble bénéficier de la protection des herbiers à posidonie dissipant l’énergie incidente lors des tempêtes.</li> </ul>	

	<p>Le nord du port de Taverna subissant une forte érosion, nous proposons au comité de pilotage de définir une zone de clapage au nord du port, afin de limiter la dégradation des herbiers de posidonies lors du clapage et de lutter contre l'érosion du littoral. Les sédiments dragués dans la passe et le chenal (minimum 10 000 m<sup>3</sup>; source : régie de Taverna, 2016) seraient ainsi déversés au nord du port afin de réensabler le secteur érodé. Cette action permettrait aussi d'augmenter le tirant d'eau de la passe pour atteindre 2,5 m minimum de profondeur. Un protocole devra être établi pour définir la ou les futures zones de clapage, les périodes de clapage, ...</p> <p>Pour que cette action soit réalisée, le port devra obligatoirement, dans un premier temps, déposer et obtenir une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour le clapage qui sera accompagnée d'une analyse fine des sédiments marins, à l'endroit où ceux ci vont être prélevés (entrée du port). En fonction des résultats des analyses, les sédiments marins auront vocation à servir pour l'expérimentation de rechargement de plage (un protocole devra être mis en place par l'animateur en concertation avec l'OEC, les services de l'Etat, le BRGM, ...). Une étude scientifique sera réalisée sur l'évolution de l'habitat « replats boueux ou sableux exondés à marée basse ».</p> <p>Cette mesure de gestion est en lien direct avec celle relative à l'accompagnement du port de Taverna vers une démarche écologique.</p> <p>Des actions de communication seront réalisées en parallèle de cette action (cf. Action « Communiquer, sensibiliser et informer »).</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	- Ingénierie et assistance administrative pour cette action.
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, régie du port de Taverna, Communauté de communes de Costa Verde, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Régie du port de Taverna, Communauté de communes de Costa Verde, services de l'Etat, BRGM, CTC/OEC, ...
<b>Origine du financement</b>	Europe, Etat, région, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<p>Suivi scientifique de l'herbier de posidonies au niveau de l'ancienne zone de clapage ainsi que de la nouvelle zone.</p> <p>Suivi scientifique des replats boueux ou sableux exondés à marée basse (longueur, hauteur, ...)</p> <p>Résultats des analyses des sédiments marins</p> <p>Hauteur du tirant d'eau de l'entrée du port</p>

<b>SUIVIS</b>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombres de campagnes réalisées Quantité de sédiments déposés Rapport des opérations de dragage				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation de l'habitat « Replats boueux ou sableux exondés à marée basse ». Limitation de l'érosion du littoral				
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>					
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur : élaboration cahier des charges, rapport de collecte, coordination, organisation des réunions, ...  Analyse de sédiments : 3000 € (pris en charge par la régie du port de Taverna).  Suivi des replats boueux ou sableux exondés à marée basse (plages) : 3 750 € sur 5 ans.  Les travaux de dragage sont déjà pris en compte par la régie du port de Taverna.  Etude de l'herbier de posidonies : cf fiche « suivi scientifique de l'herbier de posidonies »				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	Analyse de sédiments + Etude	Etude	Etude	Etude	Etude
	3 000 € + 750 €	750 €	750 €	750 €	750 €
	<b>Total : 6 750 €</b>				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale Contrat Natura 2000	<b>Nettoyer les zones de corps morts abandonnés          et sans utilité écologique</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Limiter les impacts sur les herbiers de posidonies Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Faire appliquer la réglementation en vigueur, renforcer la surveillance et conforter les différents statuts du territoire	
<b>Effets attendus</b>	Limiter l'impact des mouillages forains sur les herbiers de posidonies Améliorer l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés Régularisation de la réglementation en vigueur	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1120 - Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> 1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	
<b>LOCALISATION</b>		
Toute la bande littorale du site Natura 2000		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>L'utilisation de corps morts en mer, soit dans le cadre officiel d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Maritime (DPM) ou soit sans autorisation, est une pratique très répandue depuis plusieurs années. Malgré l'obligation de remise en état imposée dans la rédaction de l'AOT à son titulaire ou son bénéficiaire, il subsiste des zones où les corps morts ont été abandonnés sous l'eau.</p> <p>Des mouillages forains sur corps morts sont installés sur le site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale entre 0 et 10 m de profondeur, avec des lests de toutes sortes : bloc de béton, pneumatiques lestés de béton, ... Plus de 250 mouillages de ce type ont été répertoriés en 2004 sur le site. Ils sont situés à plus de 99 % sur des fonds sableux. Seulement deux mouillages seraient situés dans l'herbier.</p> <p>Une nouvelle étude devra être réalisée afin de recenser les corps morts présents sur le site Natura 2000 (localisation, type de substrat, recolonisation, ...). Ils seraient ensuite enlevés : i) dans un premier temps ceux composés de lests type pneumatiques, ferraille, ... ii) dans un deuxième temps, ceux présents dans l'herbier, en fonction de la recolonisation de la faune et la flore (si beaucoup d'espèces sont présentes sur les corps morts, ils font office de récifs artificiels) et iii) les autres corps morts si cela est nécessaire (s'ils sont déjà colonisés et qu'ils servent d'abris à certaines espèces cela ne sera pas nécessaire).</p> <p>Modalités techniques (à intégrer sous forme de clauses particulières dans les cahiers des charges) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Ne pas essayer d'enlever les gros corps morts déjà encastrés sur plusieurs centimètres dans la matre morte (formation de cuvettes d'érosion sous l'effet de l'hydrodynamisme) ;</li> <li>✚ Les gros corps mort déjà encastrés dans la matre morte doivent simplement être nettoyés (enlèvement des chaînes, drisses, bouées de</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>rappel, ...)</li> <li>✚ Prendre toutes les précautions d'usages pour éviter tous dommages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire lors de l'évacuation des corps morts.</li> </ul>				
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enlèvement des corps morts et autres aménagements non respectueux des normes environnementales</li> <li>- Evacuation par bateau vers la terre</li> <li>- Mise en déchèterie et/ou recyclage</li> </ul>				
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>					
<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000 (durée 5 ans)				
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, clubs/associations de plongée avec plongeur professionnels, FFESSM, ...				
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DREAL, DDTM, AAMP, ...), CTC, CD 2B, communes, FFESSM, clubs/associations de plongées des sports nautiques, capitaineries, ...				
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, Etat/MEEM, CTC, ...				
<b>CONTRÔLES</b>					
<b>Points de contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation effective du ramassage et de l'évacuation des corps morts et autres aménagements (photographies à l'appui)</li> <li>- Respect du cahier des charges</li> <li>- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>				
<b>SUVIS</b>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de corps morts enlevés				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000				
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>					
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur pour l'ingénierie relative à cette action				
	Etude relatif au recensement des corps morts : 10 000 €				
	Ramassage et évacuation des corps morts abandonnés (coût unitaire par intervention) : 1 500 €  Le nombre de corps morts à enlever sera fonction de l'étude préalable relative au recensement des corps morts à enlever.				
<b>Phasage</b>	A finaliser par la structure animatrice en fonction de l'étude relative au recensement des corps morts à enlever.				
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	10 000 €	1 500 € x nombre de corps morts composés de lests type pneumatiques, ferraille, ...			
<b>Total</b>	10 000 € + 1 500 € x nombre de corps morts à enlever				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale Contrat Natura 2000	<b>Accompagner et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Maintenir et développer la politique de gestion raisonnée Sensibiliser, informer et communiquer Limiter les impacts mécaniques sur les plages Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Lutter contre les macrodéchets	
<b>Effets attendus</b>	Limiter l'impact du nettoyage mécanique afin de conserver les fonctionnalités écologiques des plages. Préserver les plages ainsi que les laisses de mer et les banquettes de posidonies pour maintenir la qualité des structures et des fonctions de la plage Modifier le comportement des acteurs vers une meilleure acceptation du nettoyage raisonné des plages	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1124 - Tortue caouanne - <i>Caretta caretta</i> Banquettes de posidonies	
<b>LOCALISATION</b>		
Plages du site Natura 2000		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Les activités balnéaires peuvent être à l'origine d'impacts non négligeables sur les milieux naturels de par les aménagements littoraux, les déchets, le piétinement, ... Ces derniers sont accentués par l'utilisation de véhicules motorisés sur les plages entraînant aussi une dégradation de la végétation du littoral et des dunes embryonnaires.</p> <p>Le nettoyage mécanique des plages utilisé pour enlever les laisses de mer, ainsi que les banquettes de posidonies ou les macro-déchets, entraîne une dégradation de l'état de conservation et des phénomènes d'érosion des plages sableuses du site Natura 2000.</p> <p>Cette mesure a donc pour objectif de mener une réflexion globale sur la mise en place d'un nettoyage raisonné des plages (méthode douce) afin de conserver les fonctionnalités écologiques des plages.</p> <p><b>1- Améliorer la gestion des laisses de mer et des banquettes de posidonies</b> qui sont généralement conservées pendant l'hiver et enlevées pour la saison estivale lorsque le nettoyage des plages devient plus intensif. Ces biocénoses protègent aussi les plages de l'érosion ; il est donc nécessaire de les préserver.</p> <p>Cette action vise ainsi l'accompagnement des actions permettant une meilleure gestion et une meilleure acceptation des laisses de mer et des banquettes de posidonies. On peut citer par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Un enlèvement le plus tardif possible des banquettes de posidonies sur les plages (voire le maintien de ces banquettes);</li> <li>✚ Des expérimentations de plage sans nettoyage mécanique toute</li> </ul>	

	<p>l'année. La commune de Talasani serait intéressée pour être un site pilote pour ce type d'expérimentations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Maintenir une zone naturelle au pied de la dune : le nettoyage sera réalisé 2 à 10 m après la dune (en fonction de la largeur de la plage et de la végétation présente au pied de la dune).</li> </ul> <p><b>2- Remplacer le nettoyage mécanique des plages par un nettoyage raisonné.</b> Cette action vise le remplacement ponctuel du nettoyage mécanisé de certaines plages à vocation « naturelle », par un nettoyage manuel, plus sélectif, intégrant les fonctionnalités écologiques des habitats de plage.</p> <p>Pour assurer un bon nettoyage, des formations pourront être dispensées aux agents de terrains (agents communaux, animateurs des sites terrestres, prestataires, ...). De plus, une liste de recommandations devra aussi leur être transmise, précisant notamment de ne prélever que les déchets anthropiques et de ne pas enlever les laisses de mer et les banquettes de posidonies.</p> <p><b>3- Enlèvement des macrodéchets sur le littoral du site Natura 2000 :</b> Cette action vise à organiser des chantiers bénévoles afin de ramasser les déchets présents sur les plages, aux embouchures des étangs, ...</p> <p><b>Des actions de communication seront menées afin de sensibiliser le public et les collectivités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Aux rôles des laisses de mer et des banquettes de posidonies ;</li> <li>✚ A l'utilisation de méthode douce pour le nettoyage des plages.</li> </ul> <p><b>Des réunions de travail auprès des acteurs concernés par ces problématiques</b> (mairies, bénévoles, usagers de la plage, ...) seront conduites afin de discuter des différentes méthodes de nettoyage existantes et de réaliser un cahier des charges relatif à la mise en place d'un nettoyage raisonné des plages avec les communes du site Natura 2000 et une charte de bonnes pratiques de cet usage.</p> <p><b>Les tortues marines</b>, telles que la tortue caouanne, peuvent venir pondre sur les plages du site Natura 2000. L'animateur du site profitera des actions de communication réalisées auprès des acteurs de terrain participant au nettoyage des plages pour les sensibiliser sur les possibles pontes de tortues marines. Les personnes feront ainsi remonter à l'animateur leurs observations sur de possibles traces laissées par les tortues lorsqu'elles montent sur la plage pour trouver un site de ponte (cf. fiche « Action de communication, de sensibilisation et d'information pour le site Natura 2000 »).</p>
<p><b>Engagements rémunérés</b></p>	<p>Ingénierie et assistance administrative pour les actions de communication et de formation.  Conception, édition et diffusion des supports de communication  Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets</p>

	Formations préalables au nettoyage Accessoires liés à la collecte : gants, sacs biodégradables, ... Evacuation des déchets collectés (on privilégiera la solution la plus économique et écologique)
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, communes, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, Conservatoire du littoral, CTC, CD 2B, animateurs des sites Natura 2000 terrestres, usagers de la mer, communes, écoles, université de Corse, lycée, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, FEADER, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	Nombres de communes sensibilisées à l'utilisation de méthodes douces pour le nettoyage des plages Nombres de communes utilisant des méthodes douces pour le nettoyage des plages Nombres de chantiers pour le nettoyage des plages et nombre d'acteurs mobilisés Périodes d'enlèvements des banquettes de posidonies Gestion des déchets (tris, zones de dépôts)
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Surface de plages nettoyées manuellement Surface occupée par les banquettes de posidonies Quantité de déchets enlevés Nombre de réunions de travail et d'actions de communication Nombre d'expérimentations de plage sans nettoyage mécanique toute l'année. Nombre d'observations de traces de passage de tortues marines Réalisation du cahier des charges
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Amélioration de la préservation des laisses de mer et des banquettes de posidonies Modification des comportements sur le site Natura 2000
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur Coût des actions de communication pris en compte dans la fiche « Action de communication, de sensibilisation et d'information pour le site Natura 2000 ». Surcoût annuel généré par le passage au nettoyage manuel / rédaction d'un cahier des charges : à déterminer par la structure animatrice avec les partenaires techniques. Accessoires liés à la collecte de déchets + repas pour les bénévoles : 500€ / chantier - A réévaluer en fonction du nombre de bénévoles présents.

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Contrat Natura          2000 ou autre</i>	<b>Installation de tapis de mise à l'eau</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Limiter les impacts mécaniques sur les replats boueux ou sableux exondés à marée basse Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000	
<b>Effets attendus</b>	Limitation de l'impact mécanique des véhicules motorisés et remorques sur les plages	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	
<b>LOCALISATION</b>		
Réflexion à engager sur l'intégralité du site Natura 2000		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Le littoral du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » est constitué pour la quasi-totalité de sable et de débris coquilliers. Cette ligne sableuse est interrompue par les débouchés d'eau douce (e.g. cours d'eau et graus). Deux ports sont situés au nord à Bastia, un au centre, celui de Taverna, et un dernier à Sulenzara. Des cales de mises à l'eau sur le DPM sont donc présentes au niveau de ces ports ainsi que sur les plages d'A Penta di Casinca et Aleria. Des tapis de mise à l'eau sont installés sur les plages de Lucciana, A Venzulasca, Poghju è Mezana et A Ghisunaccia. Avec un linéaire côtier d'environ 100 km, ce site présente peu d'accès à la mer.</p> <p>Lors des groupes de travail, plusieurs acteurs ont demandé que des accès à la mer pour les bateaux et les engins motorisés soient mis en place en installant des tapis de mise à l'eau. Actuellement sur certains secteurs (lido de la Marana, embouchure, ...), des véhicules motorisés mettent leur embarcation à la mer en passant sur les dunes et les plages, entraînant une dégradation significative de ces habitats naturels.</p> <p>Les tapis d'accès seront démontables, conformément à la loi Littoral et en cohérence avec le PADDUC/SMVM, et idéal pour faciliter l'accessibilité des véhicules de remorquage pour les bateaux et les engins motorisés, les véhicules de secours, ... La surface du tapis apporte une adhérence nécessaire aux pneumatiques afin de leur éviter de s'enliser sur un sol instable comme le sable.</p> <p>Les cales de mise à l'eau ne sont pas retenues pour cette action suite aux problèmes d'érosion connus sur ce site.</p> <p>Cette action permettra d'avoir une vision globale sur l'aménagement du site Natura 2000 pour l'accès à la mer avec l'installation de tapis de mise à l'eau. Une réflexion sera engagée avec les différents acteurs tels que les collectivités et les acteurs des sports nautiques. Cette action s'adressera à la fois aux professionnels locaux du nautisme et aux pratiques autonomes de mise à l'eau à la journée.</p> <p>Les tapis seront installés sur des sites où un accès à la route est déjà présent. Un</p>	

	<p>parking devra se situer à proximité de ce nouvel équipement. Une communication adaptée pour informer les usagers sur la présence et la localisation des tapis devra être proposée.</p> <p>Un travail sera réalisé en amont avec la DDTM afin de définir les modalités des demandes d'AOT et autres aspects réglementaires (plan de balisage de la bande littoral des 300 m, panneaux réglementaires, ...).</p> <p>Par souci d'efficacité, la future structure animatrice devra appréhender la mise en place de cette mesure de gestion dans sa globalité : pour le site Natura 2000 marin et également pour la partie terrestre (hors site Natura 2000).</p>
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000 (durée 5 ans)
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, CTC, Communes, communautés de communes, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, communes, communautés de communes, ...
<b>Origine du financement</b>	Fonds européens, services de l'Etat, CTC, communes, communautés de communes,...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	Installation de tapis de mise à l'eau Utilisation des tapis de mise à l'eau
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de réunions de travail - Nombre de tapis de mise à l'eau - Retour d'expérience auprès des utilisateurs
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Appropriation et utilisation des tapis de mise à l'eau par les particuliers et les professionnels. Modification des comportements sur le site Natura 2000 Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>La mise en œuvre de cette action, quand elle est située hors site, ne pourra faire l'objet de contractualisation au titre de Natura 2000. Par conséquent, la future structure animatrice devra trouver d'autres sources de financement pour s'assurer d'une prise en compte du problème dans sa globalité.</p> <p>Temps animateur pour l'ingénierie relative à cette action (cf. fiche « Animation du site »). Tapis de mise à l'eau : 8 000 €</p> <p>Cette action est finançable dans le cadre des contrats Natura 2000. Le budget prévisionnel devra être finalisé par la structure animatrice en fonction du nombre de tapis de mise à l'eau.</p>

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Contrat Natura          2000 ou autre</i>	<b>Installation de plots pour limiter la circulation          de véhicules motorisés sur les plages</b>	<b>Priorité 3</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de          gestion          correspondant</b>	Limiter les impacts mécaniques sur les plages Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Lutter contre les déchets	
<b>Effets attendus</b>	Limitation de l'impact mécanique des véhicules motorisés et remorques sur les plages	
<b>Habitats et          espèces          d'intérêt          communautaire          concernés</b>	1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1110 - Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine 2110 - Dunes mobiles embryonnaires (hors site Natura 2000)	
<b>LOCALISATION</b>		
Réflexion à engager sur l'intégralité du site Natura 2000		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Le littoral du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » est constitué pour la quasi-totalité de sable et de débris coquilliers, interrompu par quelques débouchés d'eau douce (e.g. cours d'eau et graus). Le long de ce linéaire sableux, il n'est pas rare d'observer des véhicules motorisés sur ces plages malgré les interdictions réglementaires existantes. Cette circulation peut entraîner un impact non négligeable sur la végétation du littoral et une dégradation des dunes.</p> <p>Afin de limiter l'accès aux véhicules le long de ces plages, des dispositifs de plots anti-véhicules motorisés seront installés dans le sable en travers de la plage, perpendiculairement au rivage pour bloquer ces véhicules. Ils pourront être installés près d'embouchures, de graus, d'accès à la plage, ...</p> <p>Des panneaux matérialisant l'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur les plages seront également posés afin de rappeler la réglementation.</p> <p>Cette action permettra d'avoir une vision globale sur l'aménagement du site Natura 2000 afin de limiter l'accès des véhicules sur les replats boueux ou sableux exondés à marée basse, avec l'installation de dispositif anti-véhicules motorisés. Une réflexion sera engagée avec les différents acteurs tels que les collectivités et les pêcheurs de loisirs.</p> <p>Un travail sera réalisé en amont avec la DDTM afin de définir les modalités des demandes d'AOT et autres aspects réglementaires, ainsi qu'avec le conservatoire du littoral, qui a déjà mis en place ce type de dispositif à Furiani et à Mucchiatana.</p> <p>Par souci d'efficacité, la future structure animatrice devra appréhender la mise en place de cette mesure de gestion dans sa globalité : pour le site Natura 2000 marin et également pour la partie terrestre (hors site Natura 2000).</p> <p>Une communication adaptée pour informer les usagers sur la présence et la localisation de ces dispositifs sera réalisée en parallèle de cette action (cf. Action « Communiquer, sensibiliser et informer »).</p>	

### DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE

<b>Dispositif administratif</b>	Contrat Natura 2000 (durée 5 ans)
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, Conservatoire du littoral, services de l'Etat (DDTM, ...), bureaux d'études, CTC, communes, communautés de communes, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, Conservatoire du littoral, CTC, communes, communautés de communes, ...
<b>Origine du financement</b>	Europe, Etat, région, ...

### CONTRÔLES

<b>Points de contrôles</b>	Installation de plots Sites équipés Absence de traces de véhicules à moteur sur la plage
----------------------------	--

### SUIVIS

<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de réunions de travail - Nombre de plots installés - Retour d'expérience auprès des utilisateurs - nombre de panneaux installés
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Modification des comportements sur le site Natura 2000 Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 notamment les replats boueux ou sableux exondés à marée basse et les dunes embryonnaires (hors site Natura 2000)

### ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION

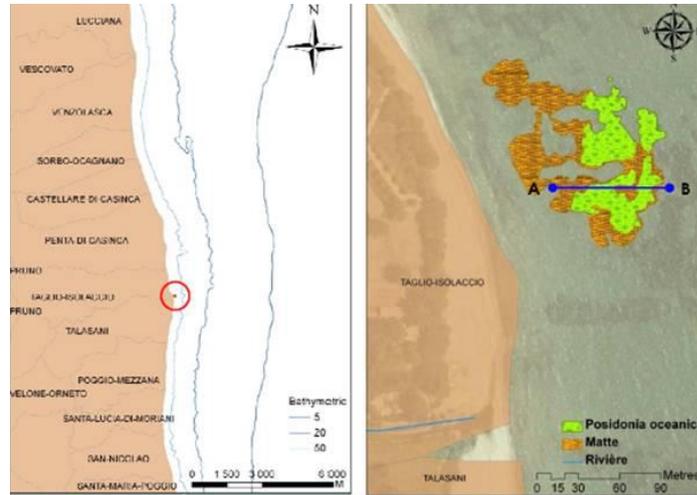
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>La mise en œuvre de cette action, quand elle est située hors site, ne pourra faire l'objet de contractualisation au titre de Natura 2000. Par conséquent, la future structure animatrice devra trouver d'autres sources de financement pour s'assurer d'une prise en compte du problème dans sa globalité.</p> <p>Temps animateur pour l'ingénierie relative à cette action (cf. fiche « Animation du site »).</p> <p>Prix d'un plot : entre 180 et 430 € HT</p> <p>Prix d'un panneau, poteau + pose comprise : 700 HT</p> <p>A finaliser par la structure animatrice en fonction du nombre de sites équipés et du nombre de plots et panneaux installés</p>
----------------------------	---

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Etude complémentaire          et suivi scientifique</i>	Suivi de l'évolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies	Priorité 1
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Renforcer la connaissance des habitats, des espèces et développer les suivis scientifiques	
<b>Effets attendus</b>	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur l'herbier de posidonies Evaluer la dynamique évolutive et l'état de conservation de l'herbier de posidonies	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1120 - Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> Grande nacre - <i>Pinna nobilis</i>	
<b>LOCALISATION</b>		
Habitat prioritaire : herbier de posidonies		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>L'herbier de posidonies est présent quasiment tout autour de la Corse couvrant une superficie de 55 230 ha (Pergent-Martini et al., 2015). Deux réseaux de surveillance de l'herbier de posidonies ont été mis en place en Corse : le RSP (Réseau de Surveillance Posidonie) et le réseau TEMPO (Surveillance des herbiers de posidonies par télémétrie acoustique). Sur le site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale, ces réseaux permettent le suivi de 6 sites (4 par le RSP et 2 par TEMPO) : i) 3 limites inférieures de l'herbier au sud de Campoloro, à Bravone et face à l'étang de Diana et ii) 3 limites supérieures : Biguglia, Campoloro et Fium'orbu.</p> <p>En prévision des mesures d'évaluation du bon état écologique de l'habitat réclamées au niveau européen, cette action a pour objectif de se servir des 6 sites existants de suivis, où des balisages sont installés le long des limites inférieures et supérieures pour continuer à suivre l'évolution de la vitalité et de l'état de conservation de l'herbier de posidonies tous les 3 ans.</p> <p>De plus, d'autres zones doivent faire l'objet d'un suivi de l'état de conservation de l'herbier de posidonies avec une cartographie plus fine (différentes de celles suivis par le RSP et TEMPO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Zones d'ancrage de grottes unités de plaisance (communes de Furiani à Lucciana),</li> <li>➤ Zones d'ancrage au niveau du dépôt pétrolier (commune de Lucciana),</li> <li>➤ Zones de chalutage à la Marana, face au port de Taverna et entre Aleria et Sulenzara,</li> <li>➤ Zones de clapage du port de Taverna.</li> </ul>	
<b>Protocole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des balisages existants des limites supérieures et inférieures tous les 3 ans.</li> <li>- Evaluation de l'état de vitalité de l'herbier de posidonies selon le</li> </ul>	

	<p>protocole RSP (type de limite, densité, recouvrement, déchaussement, ...).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photographies ou vidéos des dégradations.</li> <li>- Réalisation de 5 micro-cartographies dont 2 à la Marana, 2 à Campoloro et 1 entre Aleria et Sulenzara (techniques : photographie aérienne, sonar à balayage, plongée en bouteille, ...) avec la mise en place de carrés permanents suivis tous les 3 ans.</li> </ul>										
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>											
<b>Dispositif administratif</b>	Etudes complémentaires et suivis scientifiques										
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, Université de Corse, CTC, OEC, ...										
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, OEC, Université de Corse, GIS Posidonie, FFISSM, ...										
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, Etat / MEEM (DREAL, AAMP, Agence de l'eau, ...), CTC, OEC, ...										
<b>SUIVIS</b>											
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées d'inventaires réalisées</li> <li>- Valeurs des différents descripteurs et indicateurs de l'état de vitalité de l'herbier de posidonies</li> <li>- Rapports d'étude</li> <li>- Cartographies</li> </ul>										
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000										
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>											
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur pour l'ingénierie relative à cette action Suivi de l'état de vitalité de l'herbier, cartographies, ...										
<b>Phasage</b>	Réalisation des micro-cartographies, évaluation des dégradations, rapport d'étude : (N+1 et N+4) : 30 000 €* Suivi des balisages + évaluation de l'état de vitalité (appui aux réseaux) : 4 000 €**										
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">N</th> <th style="width: 20%;">N+1</th> <th style="width: 20%;">N+2</th> <th style="width: 20%;">N+3</th> <th style="width: 20%;">N+4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">2 000 €**</td> <td style="text-align: center;">15 000 €*</td> <td style="text-align: center;">-</td> <td style="text-align: center;">2 000 €**</td> <td style="text-align: center;">15 000 €*</td> </tr> </tbody> </table>	N	N+1	N+2	N+3	N+4	2 000 €**	15 000 €*	-	2 000 €**	15 000 €*
	N	N+1	N+2	N+3	N+4						
	2 000 €**	15 000 €*	-	2 000 €**	15 000 €*						
<b>Total = 34 000 €</b>											

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Etude complémentaire          et suivi scientifique</i>	<h2>Suivi du récif-barrière de Tagliu è Isulacciu</h2>	Priorité 1
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Renforcer la connaissance des habitats, des espèces et développer les suivis scientifiques	
<b>Effets attendus</b>	Poursuivre l'acquisition de connaissance de l'herbier de posidonies Evaluer la dynamique évolutive et l'état de conservation de l'herbier de posidonies	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1120 - Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> Grande nacre - <i>Pinna nobilis</i>	
<b>LOCALISATION</b>		
Récif-barrière situé sur la commune de Taglio-Isolaccio		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>L'objectif de cette mesure est le suivi du récif barrière de Tagliu è Isulacciu, construction naturelle rare en Méditerranée. Il est ainsi essentiel de mettre en place un suivi régulier afin de le préserver et d'anticiper les dégradations potentielles.</p> <p>L'herbier à <i>Posidonia oceanica</i>, grâce à la densité des feuilles (plusieurs milliers par m<sup>2</sup>), piège des quantités importantes de sédiment. Les rhizomes réagissent par une croissance verticale de quelques millimètres à quelques centimètres par an, et édifient ainsi la « matte », ensemble constitué par le lacin des rhizomes et des racines, très peu putrescibles, et par le sédiment qui colmate les interstices.</p> <p>Lorsque, près de la côte et en mode calme, l'herbier de posidonies approche de la surface, l'extrémité de ses feuilles s'y étale ; on parle alors de récif-frangeant. Entre la zone d'émersion des feuilles et la côte, l'eau circule mal, s'échauffe en été, se dessale lors des orages, de telle sorte que les posidonies y meurent tandis que la poursuite de la croissance en hauteur de l'herbier conduit, côté large, à l'émersion de nouvelles posidonies : ainsi se constitue un récif-barrière séparé de la côte par un « lagon ».</p> <div data-bbox="507 1653 1190 1975" style="text-align: center;"> </div>	

La formation récifale de construction naturelle est très morcelée, elle mesure environ 150 m de long sur une centaine de mètres de large. La topographie de la matte est assez complexe. Elle est en partie érodée et/ou recouverte par une forte accumulation de sédiment. Il y a également de petits blocs rocheux.



La limite extérieure du récif (Sud-Est, vers le large) est marquée par un fort tombant et la partie extérieure (Nord-Est) est très érodée. De grands chenaux séparent les portions de récif-barrière.

Le site est affecté par quelques nuisances anthropiques : un corps mort artisanal et une chaîne.

L'herbier se situe dans la partie la plus au large de la formation. La formation récifale représente une surface d'environ 3 300 m<sup>2</sup>. Cette formation de l'herbier de Tagliu à Isulacciu, ne semble pas soumise à des pressions anthropiques importantes. Cependant, les observations suggèrent une régression de l'herbier en certains points. Par ailleurs, l'action de l'hydrodynamisme sur le récif-barrière est notable comme le suggèrent les chenaux et les zones érodées, et cela pourrait conditionner l'évolution de la structure.

**Protocole**

Le protocole devra se baser sur celui mis en place lors de l'inventaire initial de 2008 (cf Tome 1) en mettant en place un suivi de minimum 10 points « vérité-terrain » investigués et en cartographiant la partie frangeante du récif par un tracé GPS tous les 3 ans.

Ce protocole devra également être précisé avec le gestionnaire, l'animateur et l'éventuel rapporteur scientifique du site.

Le long du récif-barrière, la vitalité de l'herbier devra être évaluée à partir de différents descripteurs (morphologie récifale, profil bathymétrique, recouvrement, densité de faisceaux, déchaussement, envasement, pourcentage de rhizomes plagiotropes, présence de *Caulerpa racemosa*, de *Cymodocea nodosa*, de *Pinna nobilis*, ...). Une cartographie de cette formation récifale sera réalisée par télédétection aéroportée (photographies aériennes) et traitement d'images, ainsi qu'une modélisation en 3D.

**DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE**

<b>Dispositif administratif</b>	Etudes complémentaires et suivis scientifiques
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, Université de Corse, CTC, OEC, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, OEC, Université de Corse, GIS Posidonie, FFESSM, ...
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, Etat / MEEM (DREAL, AAMP, Agence de l'eau, ...), CTC, OEC, ...

**SUIVIS**

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de protocoles de suivi mis en œuvre Nombre de journées d'inventaires réalisées Rapport d'études avec cartographies Photographies et vidéos
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Etat de conservation du récif-barrière Mise à jour des informations sur la dynamique des habitats concernés

**ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION**

<b>Budget prévisionnel</b>	Suivi tous les 3 ans du récif-barrière (terrain, cartographie, rapport) : 2 500 € x 2 = 5 000 €				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	-	2 500 €	-	-	2 500 €
	<b>Total = 5 000 €</b>				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Etude complémentaire          et suivi scientifique</i>	<b>Améliorer les connaissances sur la tortue          caouanne et le grand dauphin</b>	<b>Priorité 1</b>
--	--	-------------------

**ENJEUX ET OBJECTIFS**

<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Renforcer la connaissance des espèces et développer les suivis scientifiques
<b>Effets attendus</b>	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur la tortue caouanne
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	Tortue caouanne – <i>Caretta caretta</i> (espèce prioritaire de la DHFF) Grand dauphin – <i>Tursiops truncatus</i>

**LOCALISATION**

L'intégralité du site

**DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS**

<b>Description</b>	<p>La tortue caouanne et le grand dauphin fréquentent le site Natura 2000, mais les observations sont assez rares et les connaissances scientifiques restent très parcellaires.</p> <p>La tortue caouanne est la tortue marine la plus fréquemment observée en Corse principalement entre avril et octobre. Bien que certains éléments tendent à prouver que les caouannes se reproduisaient en Corse sur les plages de la côte orientale jusqu'au milieu du 20ème siècle (œufs de caouanne dans les collections du Musée océanographique de Monaco, témoignages), la ponte est considérée comme exceptionnelle en Corse (œufs et coquilles trouvées sur la plage de Palumbaggia au sud de Porto-Vecchio en 2002, l'un d'eux contenant un embryon presque à terme). Les observations de l'espèce sont possibles entre mars et août. Les jeunes de <i>Caretta caretta</i> viennent dans ce secteur de Méditerranée essentiellement pour se nourrir pendant la saison « chaude ». En 2014, une tortue était montée pour pondre sur une plage de Moriani. Dérangée par l'homme, elle était repartie à la mer. D'autres individus ont été observés à trois reprises en mer en face du lido de la Marana lors de l'été 2013.</p> <p>Le grand dauphin fréquente également ce secteur mais aucun groupe ne semble actuellement y résider. Les individus sont généralement observés de passage au large et en transit. Le Réseau National d'Echouage a permis de récolter des données scientifiques sur le site Natura 2000, avec 18 échouages recensés entre Furiani et Sulenzara en 13 ans.</p> <p>D'autres espèces comme le rorqual commun (espèce d'intérêt communautaire), les élasmobranches (raies et requins), ... ont été répertoriées sur ce secteur.</p> <p>Cette action permettra d'améliorer les connaissances sur ces espèces pour le site du Grand herbier de la côte orientale.</p>
--------------------	---

<b>Protocole</b>	La mise en œuvre de cette mesure permettra de : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réaliser une étude sur l'observation de ces espèces via des survols aériens ou des moyens légers aéroportés tels que les drones tous les 2 ans, des</li> </ul>
------------------	---

	<p>campagnes en mer et à terre (pour les possibles sites de nidification de la caouanne) chaque année, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réaliser des marquages à l'aide de balise Argos pour les tortues caouannes. Ce marquage pourra être réalisé avec l'aide d'acteurs socio-économiques, notamment les pêcheurs professionnels (cf fiche action).</li> <li>■ Réaliser des campagnes de photo-identification pour les grands dauphins.</li> <li>■ Recenser les observations et les échouages de tortue caouanne, de grand dauphin mais aussi d'autres espèces telles que les autres reptiles et mammifères marins, les élastomobranches, les méduses... sur le site Natura 2000 (cf. fiche « Création et coordination du « Réseau Sentinelles »).</li> <li>■ Mettre à profit la veille écologique des usagers du site (pêcheurs professionnels, opérateurs de sports nautiques, plaisanciers, pêcheurs de loisir, ... ) pour le signalement de tortue caouanne et du grand dauphin en priorité (les autres espèces marines, autres que les poissons, seront aussi signalées) afin de recueillir les informations relatives à leurs observations (cf. fiches « Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants » et « Création d'un réseau sentinelle »).</li> <li>■ Diffuser l'information sur les comportements et les personnes à contacter lors d'une rencontre avec ces espèces (vivantes ou mortes ; cf. fiche « Action de communication, de sensibilisation et d'information pour le site Natura 2000 »).</li> </ul>
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Etudes complémentaires et suivis scientifiques
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, Université de Corse, CTC, OEC, RTMMF, Pelagos, AAMP, PNRC, CESTMED, RNE, GECEM, association CARI, association Corsica - Groupe de Recherche sur les Requins de Méditerranée, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, OEC, Université de Corse, ...
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, Etat / MEEM (DREAL, AAMP, Agence de l'eau, ...), CTC, OEC, RTMMF, CESTMED, ...
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombres de campagnes réalisées</p> <p>Nombre d'observations et d'échouages de tortue caouanne, grand dauphin mais aussi de reptiles et mammifères marins, élastomobranches, ...</p> <p>Nombre de signalisations de ces espèces par les usagers</p> <p>Nombre total de tortue caouanne, grand dauphin mais aussi de reptiles et mammifères marins, élastomobranches, ... recensés sur le site</p> <p>Nombre de participations ou de soutiens apportés aux campagnes d'observation</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>- Evolution du nombre d'observations et de l'état de conservation de tortue caouanne, grand dauphin mais aussi de reptiles et mammifères marins, élastomobranches, ... fréquentant le site.</p> <p>- Sensibilisation des usagers aux enjeux de conservation de tortue caouanne, grand dauphin mais aussi de reptiles et mammifères marins, élastomobranches, ...</p>

### ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION

<b>Budget prévisionnel</b>	<p><i>La réalisation des observations de ces espèces lors de campagnes aériennes ou à l'aide d'autres moyens aéroportés pourra être mutualisée à l'ensemble des sites Natura 2000 en mer, couvrant approximativement 80% du linéaire côtier de la Corse. Le budget sera à déterminer par la structure animatrice avec les partenaires techniques.</i></p> <p>Campagnes en mer (location d'un bateau, gazoil, jumelles, ...) : 3 500 € / an Ces campagnes en mer seront réalisées au minimum un fois par saison (printemps, été et automne) avec à bord 1 pilote et au minimum 3 observateurs (idéalement 5).</p> <p>Campagnes à terre: 1 000 € / an</p> <p>Achat d'un appareil photographique pour la photo-identification des dauphins la 1<sup>ère</sup> année : 4 000 €</p>				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	8 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €
	<p>Total = 26 500 € + <i>une étude sur les observations de ces espèces lors de campagnes aériennes ou à l'aide d'autres moyens aéroportés à réaliser tous les 2 ans (budget à déterminer)</i></p>				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Etude complémentaire et suivi scientifique</i>	<b>Réaliser un suivi satellitaire de la tortue caouanne</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Renforcer les connaissances des habitats et espèces, et développer les suivis scientifiques. Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site Informer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les actions du site Natura 2000	
<b>Effets attendus</b>	Améliorer les connaissances sur la tortue caouanne Engager les différents acteurs dans une démarche de collaboration et de partenariat Informer, sensibiliser, communiquer sur la problématique des engins de pêche perdus	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	Tortue caouanne – <i>Caretta caretta</i>	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Les tortues marines sont parmi les espèces les plus menacées de la faune marine. Ces espèces emblématiques de la biodiversité sont des espèces prioritaires de la DHFF et sont considérées en danger à l'échelle mondiale et classées en Annexe 1 de la Convention de Washington, sur la Liste Rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, ...</p> <p>Elles réalisent de longues migrations au cours desquelles elles stockent les réserves nécessaires à leur reproduction. La phase d'alimentation est donc une étape déterminante de la survie des individus et des populations</p> <p>En Corse, l'espèce de tortue marine la plus fréquemment observée depuis 1960 est la Caouanne, <i>Caretta caretta</i>. Bien que cela reste exceptionnel, il existe une possibilité qu'elle puisse venir pondre sur les plages.</p> <p>A ce jour, on ne dispose d'aucune information sur les habitats utilisés dans cette partie de la Méditerranée occidentale, située sur le trajet migratoire et de dispersion de l'espèce. Dans ce contexte, la caractérisation à différentes échelles spatiales des habitats utilisés par les tortues marines est essentielle pour la mise en place de stratégies de conservation efficaces.</p> <p>Les récents développements technologiques dédiés au suivi de la faune</p>	

	<p>sauvage permettent de déployer des instruments électroniques autonomes sur des animaux évoluant librement dans leur milieu. Ces instruments permettent de mesurer simultanément des paramètres environnementaux (e.g. lumière, pression, température, environnement visuel) et biologiques (e.g. position géographique de l'animal, profondeur de plongée, prise alimentaire, fréquence cardiaque) à des échelles de temps et d'espace pertinentes qui coïncident avec le comportement animal.</p> <p>Les résultats obtenus grâce à ces outils, permettront de compléter les connaissances sur les habitats et trajets migratoires utilisés par la caouanne en Méditerranée, ainsi que sur les interactions avec les activités humaines et les menaces auxquelles elles sont exposées.</p> <p>Les tâches réalisées sur les tortues marines, espèces protégées, seront exécutées sous le couvert des demandes d'autorisation de manipulations spécifiques au projet. Ce travail sera réalisé en partenariat avec les pêcheurs professionnels. D'autres acteurs pourront rejoindre cette expérimentation en fonction des résultats obtenus.</p> <p>Les pêcheurs contacteront l'animateur du site natura 2000 et/ou une personne du réseau « tortues marines de Corse » (habilitée à poser des balises) lors de prises accidentelles. La tortue sera ensuite ramenée au port d'attache du pêcheur à la fin de son activité (ce qui permettra aussi de pouvoir observer le comportement de ces tortues). En fonction de son état, elle sera marquée avec une balise (GPS relié par ARGOS) ou prise en charge par le réseau d'Alerte si son état nécessite des soins.</p> <p>Le protocole consiste à équiper d'un GPS relié par ARGOS des tortues caouannes (cf protocole CESTMED). Chaque tortue sera munie d'une bague métallique comportant un numéro unique et d'un transpondeur passif intégré (PIT) afin de les identifier plus facilement ainsi qu'un transmetteur satellite, permettant un suivi précis de leurs déplacements.</p> <p>Les tortues seront ensuite remise à la mer par les personnes ayant posées la balise via une plage sableuse au plus près du port.</p> <p>Les personnes en charge du marquage de la tortue devront suivre un protocole spécifique pour marquer les tortues afin de limiter le stress.</p> <p>Des actions de communication seront réalisées en parallèle de cette action (cf. Action « Communiquer, sensibiliser et informer »).</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie et assistance administrative pour cette action.</li> <li>- Equipements pour le transport et le marquage des tortues</li> </ul>
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Etudes complémentaires et suivis scientifiques
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, CTC/OEC, GTMF/RTMMF, IFREMER, CNRS, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'Etat, CTC/OEC, GTMF/RTMMF, CRPMEM, IFREMER, CNRS, CESTMED, FFESSM...

<b>Origine du financement</b>	FEAMP, services de l'Etat, collectivités, ...				
<b>CONTRÔLES</b>					
<b>Points de contrôles</b>	Nombres de balises et de bagues métalliques posées Nombre d'échanges avec les pêcheurs professionnels				
<b>SUIVIS</b>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombres de balises et de bagues métalliques posées - Rapport des opérations de collecte				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire : la tortue caouanne. Modification des comportements sur le site Natura 2000				
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>					
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Temps animateur : élaboration cahier des charges, rapport de collecte, coordination,</p> <p>Achat de 5 Balises ARGOS + abonnement Satellites : <math>5 \times 3\,000 = 15\,000 \text{ €}</math></p> <p>Matériels pour le marquage (autres que balise) =  - colle, pistolet à colle : 250 €  - 5 tapis ou coussins en mousse = 500 €</p> <p>Le projet sera conduit sur 4 années (animation du site) en fonction du nombre d'individus récupérés.</p>				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	-	15 000 € + 250 € + 500 €	-	-	-
	Total : 15 750 €				

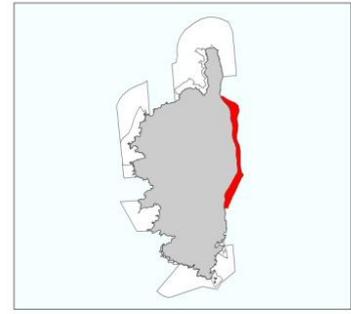
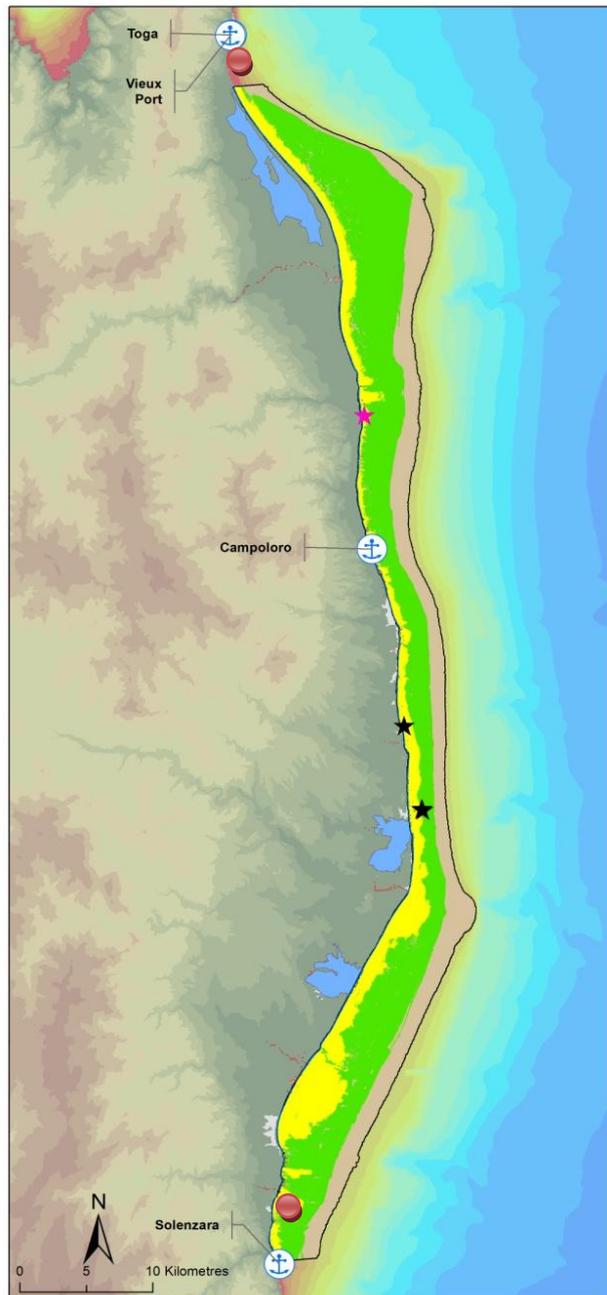
DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale Etude complémentaire et suivi scientifique	<h2 style="margin: 0;">Suivi scientifique des grottes marines</h2>		<h2 style="margin: 0;">Priorité 1</h2>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>			
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Renforcer la connaissance des espèces et développer les suivis scientifiques		
<b>Effets attendus</b>	Poursuivre l'acquisition de connaissance sur les grottes marines		
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1120 – Grottes marines Grande nacre - <i>Pinna nobilis</i> Grande cigale de mer – <i>Scyllarides latus</i>		
<b>LOCALISATION</b>			
Grottes marines sur les communes de Tallone et de Linguizzetta			
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>			
<b>Description</b>	<p>Trois grottes correspondant à la biocénose des grottes semi-obscurées ont été recensées sur le site de la plaine orientale. Ces grottes ont pour dénominations : « les arches de Riva Bella, les grottes de Riva Bella et Bagheera ». Les deux premières sont localisées au niveau de la commune de Tallone et la dernière à Linguizzetta.</p> <p>Le recensement des grottes du site Natura 2000 en 2010 a permis de les décrire et les cartographier (Créocéan, 2010). L'entrée de ces grottes est située en 7 et 17 m de profondeur. Le site « Bagheera » est composé 2 grottes, celui des « Arches de Riva Bella » de 2 arches et le dernier, « Grottes de Riva Bella », de 3 grottes, 1 arche et 1 tunnel. La grotte de Bagheera, située à environ 250 m du rivage est la plus fréquentée que ce soit par des plongeurs en bouteille que par des chasseurs sous-marins. Les autres sites sont fréquentés par 2 clubs de plongée.</p> <p>La présence de ces grottes sur le site Natura 2000 contribue à augmenter la diversité biologique du site en permettant à des espèces généralement présentes dans des milieux de nature différente d'être représentées. Les risques existants sur cet habitat sont essentiellement liés à la surfréquentation des grottes, (e.g. activation de la circulation de l'eau, accumulation des bulles d'air, la mise en suspension des sédiments, contacts avec les parois) qui peut conduire à la destruction partielle ou totale de peuplements dont la reconstitution est très lente.</p>		
<b>Protocole</b>	<p>Sur la base des investigations menées et les types de suivis déjà réalisés sur ces habitats, la méthodologie proposée est basée sur l'observation directe des espèces présentes et l'étude de zones fixes sur la paroi de la grotte.</p> <p>La description biologique effectuée en plongée sera réalisée grâce à une observation directe et non destructive de la faune et la prise de photographies à partir d'un repère fixe. Cette méthode permet de réaliser un travail d'identification des espèces et facilite la comparaison des données sur du long terme. A partir des photographies, la richesse spécifique et la dominance de groupe sont déterminées et utilisées pour la description des peuplements.</p> <p>Parallèlement à ces observations, la prise de mesures des paramètres tels que la salinité et la température peut être envisagée.</p>		

	<p>Ce suivi pourra être réalisé à un intervalle de temps de 3 ans, et être mené conjointement aux suivis de la Directive Cadre sur l'Eau, par exemple. Cette fréquence pourra être adaptée en fonction des résultats du suivi.</p> <p>Un suivi des peuplements halieutique peut également être ajouté car les grottes servent généralement de zones refuges.</p> <p>Durant les investigations de terrain des photographies illustratives et des vidéos de présentation pourront être réalisées. Chaque film sera réalisé pour donner une vue d'ensemble de la grotte en prêtant une attention particulière aux entrées, aux modes de relevé terrain, aux espèces rencontrées, à la colonisation des parois rocheuses ainsi qu'au type de substrat.</p>				
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>					
<b>Dispositif administratif</b>	Etudes complémentaires et suivis scientifiques				
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, bureaux d'études, Université de Corse, CTC (OEC), ...				
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, Université de Corse, ...				
<b>Origine du financement</b>	FEAMP, Etat / MEEM (DREAL, AAMP, Agence de l'eau, ...), CTC (OEC), ...				
<b>SUIVIS</b>					
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombres de campagnes réalisées Nombre d'espèces indicatrices de cet habitat Nombre d'espèces indicatrices de perturbations Rapport d'études Photographies et vidéos				
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des ces grottes marines				
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>					
<b>Budget prévisionnel</b>	Suivi scientifique des grottes tous les 3 ans : inventaire biologique des espèces indicatrices de cet habitat et de perturbations (absence, présence ou leur état), mesures des paramètres abiotiques (e.g. salinité, température, luminosité, hydrodynamisme), prises de photographies et de vidéos, identification des activités humaines fréquentant le site, évaluation de la fréquentation du site, ...				
<b>Phasage</b>	N	N+1	N+2	N+3	N+4
	-	3 000 €	-	-	3 000 €
	<b>Total = 6 000 €</b>				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mesure réglementaire</i>	<b>Interdire l’ancrage dans l’herbier de posidonies des navires de plaisance &gt; 20 m</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Limiter les impacts mécaniques sur l’herbier de posidonies	
<b>Effets attendus</b>	Limiter l’impact mécanique de l’ancrage sur les fonds marins et notamment sur l’herbier de posidonies Anticiper une dégradation de l’état de conservation de l’herbier de posidonies et de la grande nacre	
<b>Habitats et espèces d’intérêt communautaire concernés</b>	1120 - Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> Grande nacre - <i>Pinna nobilis</i>	
<b>LOCALISATION</b>		
Intégralité du site Natura 2000		
<b>DESCRIPTION DE L’ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>L’herbier de posidonies du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale constitue un écosystème unique en Méditerranée française en raison de sa surface (plus de 20 000 ha) et de son état de conservation. Le mouillage des navires de plaisance entraîne une dégradation de l’herbier de posidonies, mise en évidence pour ce site Natura 2000. Chaque manœuvre de mouillage dans cet habitat prioritaire se traduit par des dégradations de plusieurs mètres carrés</p> <p>Un arrêté préfectoral a été pris en juin 2016 : l’arrêté 155/2016 du 24/06/2016 réglementant le mouillage des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranée qui soumet à autorisation du CROSS MED le mouillage des navires de jauge brute supérieure ou égale à 300 (UMS) ou de longueur supérieure ou égale à 45 mètres. Les navires de plaisance sont également soumis à cette procédure dès lors que leur longueur est supérieure ou égale à 80 mètres. Si leur longueur est supérieure ou égale à 45 mètres et inférieure à 80 mètres, ils doivent uniquement déclarer leur intention de mouillage. Cet arrêté identifie en outre les principales zones de mouillage. Sur notre secteur, une zone a été définie au sud de Bastia (hors site Natura 2000) et une autre au nord de Sulenzara.</p> <p>Le site Natura est peu fréquenté par les navires de petite et grande plaisance ; ce secteur est considéré comme une zone de passage/transit entre le cap Corse et l’extrême sud de la Corse. Cependant, des traces d’ancrage de grosses unités ont été observées dans l’herbier de posidonies, notamment face à la Marana entre 20 et 25 m de profondeur, entraînant une détérioration de cet herbier.</p> <p>Il est proposé une approche préventive basée sur le principe d’une interdiction générale de mouillage pour les navires de grande plaisance (d’une longueur supérieure à 24 m) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre 10 et 35 mètres de profondeur, où l’herbier de posidonies est présent</li> </ul>	

quasiment en continu,  
 - entre 0 et 10 mètres de profondeur, sur les fonds marins où l'herbier de posidonies est présent.

**Natura 2000**  
**Secteur « Grand herbier de la côte orientale »**  
**FR 9402014**  
*Habitats naturels marins*



**Légende**

- ★ Grottes marines
- ★ Récif-barrière
- ⚓ Ports
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- Récifs
- Herbiers à Posidonie
- Biocénose du détritique côtier
- Zones de mouillage pour les navires

soumis à autorisation (AP n°155/2016)



Sources :  
 - Couches communes, MNT: IGN-2009  
 - Couches SIC, ZPS ; DREAL  
 - Bathymétrie : MNT du SHOM selon BRGM, dégradé de couleur selon OEC  
 - Sintinelle, 2013 / CARTHAM

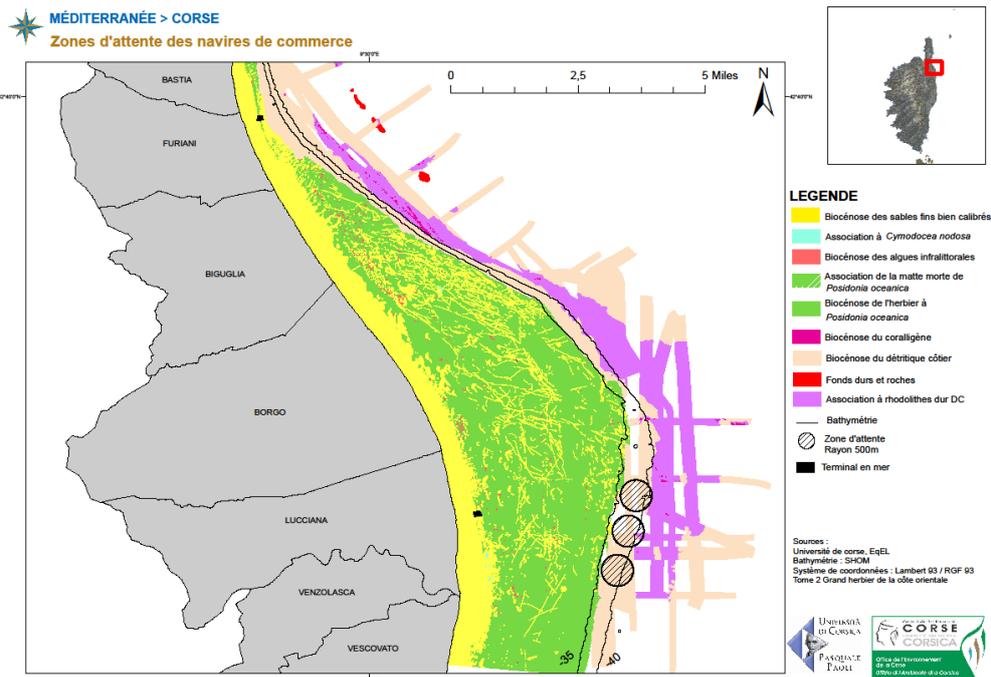
Conception : OEC - 2016

La mise en application de cette mesure réglementaire reste conditionnée aux décisions administratives qui devront être prises avec les services de l'Etat.

Des campagnes de communication, de sensibilisation et d'information devront être mises en place pour cette action (cf. fiche action « Communiquer, Sensibiliser

	et Informer).
<b>Engagements contractuels</b>	Ingénierie relative à la prise de l'arrêté (montage et dépôt du dossier)
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Arrêté préfectoral
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, services de l'Etat, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, communes, ...
<b>Origine du financement</b>	-
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	Publication d'un arrêté préfectoral règlementant le mouillage des navires de grande plaisance dans le site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale.
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Présence/absence de navires de grande plaisance ancrés dans l'herbier de posidonies et comptage le cas échéant Nombre de personnes sensibilisées Nombre de personnes verbalisés par les services de l'Etat sur le site Natura 2000
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	- Evolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies - Evolution des effectifs des populations de grande nacre
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur (cf. fiche « Animation du site »).

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mesure réglementaire</i>	<b>Définir des zones d'attente pour les navires en attente d'opérations commerciales</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000	
<b>Effets attendus</b>	Limitation de l'impact mécanique de l'ancrage sur les fonds marins et notamment sur l'herbier de posidonies	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	1120 - Herbier à <i>Posidonia oceanica</i> 1170 – Récifs Grande nacre - <i>Pinna nobilis</i>	
<b>LOCALISATION</b>		
De Furiani à Lucciana		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Le mouillage des navires en attente d'opérations commerciales de déchargement des oléoducs en mer, également désigné sous le vocable « sea-line », occasionnent de fortes dégradations de l'herbier de posidonies et des récifs. Chaque manœuvre de mouillage dans ces habitats se traduit par des dégradations de plusieurs mètres carrés.</p> <p>Un arrêté préfectoral a été pris en juin 2016 : l'arrêté 155/2016 du 24/06/2016 réglementant le mouillage des navires dans les eaux intérieures et territoriales françaises de Méditerranée qui soumet à autorisation du CROSS MED le mouillage des navires de jauge brute supérieure ou égale à 300 (UMS) ou de longueur supérieure ou égale à 45 mètres. Les navires de plaisance sont également soumis à cette procédure dès lors que leur longueur est supérieure ou égale à 80 mètres. Si leur longueur est supérieure ou égale à 45 mètres et inférieure à 80 mètres, ils doivent uniquement déclarer leur intention de mouillage. Cet arrêté identifie en outre les principales zones de mouillage. Ainsi, concernant les oléoducs en mer au sud de Bastia (Furiani et Lucciana), le mouillage des navires en attente commerciales de déchargement pourra être autorisé en deçà de la bathymétrie des 30 mètres.</p> <p>Pour ces oléoducs en mer, situé dans le site Natura Grand herbier de la côte orientale » ou en limite, des traces de largeur pluri-métriques sont constatées entre 20 et 25 m de profondeur, formant de larges incisions dans l'herbier de posidonies, habitat prioritaire de ce site.</p> <p>Il est donc proposé de définir trois zones d'attente pour le mouillage des navires de commerce en attente d'opérations commerciales de déchargement sur les sealines de Furiani et Lucciana, ainsi que pour les autres navires en attente dans ce secteur. Ces zones seront situées face à Lucciana au delà de l'isobathe 35 (limite inférieure de l'herbier de posidonies), où les fonds sont moins vulnérables. Elles seront définies par un rayon d'évitement de 500 m chacune.</p>	



La mise en application de cette mesure réglementaire reste conditionnée aux décisions administratives qui devront être prises avec les services de l'Etat.

**Engagements contractuels** Ingénierie relative à la prise de l'arrêté (montage et dépôt du dossier)

**DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE**

**Dispositif administratif** Complément à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus

**Maitrise d'œuvre** Structure animatrice, services de l'Etat, ...

**Partenaires techniques potentiels** Services de l'état, CTC/OEC, ...

**Origine du financement** -

**CONTRÔLES**

**Points de contrôles** Publication d'un complément à l'arrêté préfectoral cité ci-dessus réglementant le mouillage des navires en attente d'opérations commerciales.

**SUIVIS**

**Indicateurs de suivi** Présence/absence de navires commerciaux ancrés hors de cette zone de mouillage et comptage le cas échéant (prendre en compte les conditions météorologiques)  
Nombre de navires verbalisés par les services de l'Etat sur le site Natura 2000

**Indicateurs d'évaluation** - Evolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies  
- Evolution des effectifs des populations de grande nacre

**ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION**

**Budget prévisionnel** Temps animateur (cf. fiche « Animation du site »).

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Récupération de déchets en mer par les pêcheurs professionnels</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Lutter contre les déchets Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site Informers, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les actions du site Natura 2000	
<b>Effets attendus</b>	Diminution des déchets en mer Engager les différents acteurs dans une démarche de collaboration et de partenariat Informers, sensibiliser, communiquer sur la problématique des déchets	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	Tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Aujourd'hui, plus de 6,4 millions de tonnes de déchets sont jetés / déversés dans les océans/mers chaque année. Les densités de plastiques les plus importantes au monde seraient observées en Méditerranée avec 250 milliards de micro-plastiques.</p> <p>Les déchets retrouvés en mer sont principalement composés de plastique, de verre, de métal, de papier, de carton, de tissus et de bois. Sur la façade méditerranéenne, les plastiques représentent environ 70 à 80 % environ des déchets observés sur le littoral, sur les fonds et à la surface de la mer.</p> <p>L'impact des déchets marins peut être divisé en trois catégories : l'impact social (réduction de la valeur esthétique, salubrité publique), l'impact économique (coûts pour le tourisme, dommages aux navires, engins de pêche et les installations, pertes d'opérations de pêche, coûts de nettoyage) et l'impact écologique (mortalité ou des effets sub-létaux sur les plantes et les animaux par étranglements ou étouffements, captures dans les filets abandonnés, dommages physiques et l'ingestion, libération de produits chimiques associés, supports aux espèces invasives et altération de certaines communautés benthiques).</p> <p>Lors des groupes de travail pour l'élaboration des futures actions du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale », les pêcheurs professionnels ont expliqué qu'ils observent régulièrement des déchets flottants dérivant en fonction des courants ; ces déchets regroupés forment des surfaces non négligeables allant jusqu'à environ 800 m de longueur et 30 m de large. Ils</p>	

	<p>remontent aussi dans leur filet des déchets, pouvant parfois les endommagés très sérieusement et entraînant un manque à gagner.</p> <p>Dans le cadre de cette action, les pêcheurs professionnels joueraient ainsi un rôle essentiel pour récupérer ces déchets. Les navires de pêche seront équipés d'un conteneur et de filets trainants afin de récupérer ces amas de déchets flottants. Ils pourront ainsi récupérer les déchets flottants avec ce nouveau dispositif et les remonter à bord, puis les ramener à leur port d'attache.</p> <p>Les pêcheurs participant à cette action seront signataires d'une charte de bonne conduite.</p> <p>Des actions de communication seront réalisées en parallèle de cette action (cf. Action « Communiquer, sensibiliser et informer »).</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie et assistance administrative pour cette action.</li> <li>- Equipements des navires de pêche : filets, conteneurs, ....</li> </ul>
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	Mission d'animation
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, CTC, CRPMEM, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'Etat, CTC/OEC, CRPMEM, communes, communauté d'agglomération, communautés de communes, ...
<b>Origine du financement</b>	Services de l'Etat, collectivités, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<p>Nombres de déchets récupérés (nombre de conteneurs, ...)</p> <p>Nombre d'échanges avec les pêcheurs professionnels</p>
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombres de campagnes réalisées</p> <p>Rapport des opérations de collecte</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Evolution de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire</p> <p>Diminution des déchets marins</p> <p>Evolution du comportement des acteurs</p>
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Les modalités de mise en œuvre de cette mesure (notamment les contraintes liées aux réglementations sanitaires et à la gestion des déchets) ainsi que les actions susceptibles d'être financées (achat d'équipements, indemnité éventuelle des pêcheurs,...) devront être précisées par la structure animatrice.</p> <p>Temps animateur : élaboration cahier des charges, rapport de collecte, coordination, organisation des réunions, ...</p> <p>Equipement de 10 navires de pêche : <math>10 * 3000 \text{ €} = 30\,000 \text{ €}</math></p> <p>Les pêcheurs professionnels recevront une indemnisation financière lors de campagne en mer pour lutter contre les déchets. Ce budget sera discuté lors d'une réunion de cadrage préalable à la mise en place de cette mesure.</p>

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
<b>Phasage</b>	Equipement des navires de pêche 30 000 €	Indemnisation des pêcheurs A définir	Indemnisation des pêcheurs A définir	Indemnisation des pêcheurs A définir	Indemnisation des pêcheurs A définir
<b>Total : 30 000 € TTC + indemnisation des pêcheurs</b>					

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Accompagner le port de Taverna vers une démarche écologique</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site	
<b>Effets attendus</b>	Diminution des eaux usées rejetées dans le milieu marin / Amélioration de la qualité des eaux côtières Lutter contre les déchets Engager différents acteurs dans une démarche de collaboration et de partenariat	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
Le port de Taverna		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Le port de Taverna constitue un point stratégique d'un point de vue touristique, en particulier de la plaisance pour le site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale. Peu de structures portuaires sont en effet présentes le long de la façade Est de la Corse ; le port de Taverna constitue ainsi un abri de transit privilégié pour de nombreuses embarcations.</p> <p>Dans le cadre du réseau Natura 2000 en mer et d'une politique environnementale du respect de l'environnement et de la protection du patrimoine, et soucieux d'assurer la conformité vis-à-vis de la législation de la protection du milieu marin, la régie du port de Taverna souhaite mettre en place des aménagements environnementaux permettant de récupérer les eaux de lavage au niveau de la zone technique ainsi qu'un point propre. Il apparaît donc nécessaire d'accompagner ce port vers une démarche écologique en adéquation avec les enjeux et objectifs de conservation définis dans ce document d'objectifs. Cette mesure vise à accompagner et encourager la mise en œuvre de travaux du port afin de se développer et de s'équiper d'installation de qualité en vue de réduire les impacts sur l'environnement.</p> <p>Ces travaux correspondent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La récupération et le traitement des eaux de lavage et de ruissellement et des navires au niveau de la station de lavage,</li> <li>- La création d'un point propre (mini ou micro-déchèterie) portuaires prenant en compte la gestion des déchets industriels, toxiques et dangereux liés à l'activité de la plaisance, de la pêche et du port de Taverna (plaisance),</li> <li>- La récupération des eaux noires et grises des navires.</li> </ul>	

	<p>Pendant le nettoyage d'un bateau, la coque est lavée à l'eau par le nettoyeur haute pression. La peinture antisalissure (antifouling) et les salissures associées (fouling) sont alors arrachées et transportées par l'eau de lavage. Ces eaux, ainsi que les eaux de ruissellement sur la station de lavage, doivent être récupérées et traitées.</p> <p>Certains navires sont équipés de système de récupération des eaux noires et grises. Une pompe permettrait de récupérer ces eaux usées afin qu'elles ne soient plus déversées en mer et seraient ensuite envoyées vers une filière de traitement.</p> <p>Le port devra aussi s'équiper d'un point propre. Par définition, le point propre (mini ou micro déchetterie) est un centre ouvert aux particuliers pour le dépôt sélectif des déchets ne pouvant pas être assimilés à des ordures ménagères du fait de leur nature ou de leur volume. Ce point propre ne constitue en aucun cas l'exutoire définitif des déchets, ni même le lieu de leur transformation. Il joue le rôle d'un centre de transit et d'orientation des déchets vers d'autres filières de traitement ou de stockage.</p> <p>Un travail sera réalisé en amont avec les services de l'Etat afin de définir les modalités de ces travaux, qui devront être conformes avec la législation en vigueur.</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie et assistance administrative pour cette action.</li> <li>- Equipements du port</li> </ul>
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	<i>Mission d'animation</i>
<b>Maitrise d'œuvre</b>	régie du port de Taverna, communauté de communes de Costa-Verde, entreprises, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Régie du port de Taverna, communauté de communes de Costa-Verde, services de l'Etat, CTC/OEC, ...
<b>Origine du financement</b>	Europe, Etat, région, régie du port de Taverna, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<p>Equipement de système de récupération et de traitements des eaux usées (eaux de lavage, de ruissellement, noires et grises)</p> <p>Equipement d'un point propre</p> <p>Appropriation par les usagers</p>
<b>SUVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Quantité d'eaux rejetées en mer</p> <p>Analyse de l'eau et des sédiments</p> <p>Quantité et qualité des déchets récupérés</p> <p>Réunions pour la réalisation de cette action</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Evolution de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>Modification des comportements sur le site Natura 2000</p>

	Amélioration de la qualité de l'eau du port
	<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Temps animateur : élaboration cahier des charges, compte rendus des réunions, ...</p> <p>Le budget sera redéfini par l'animateur avec les acteurs concernés.</p> <p>Voici quelques éléments :</p> <p><u>Eaux de lavage et ruissellement :</u> Budget à définir</p> <p><u>Point propre : 44 300 €</u>          Equipement d'un point propre portuaire 29 000 €          Mise en place de la dalle en béton, des clôtures et du portail 14 000 €          Alimentation en réseau d'eau pour le rince-œil 1 300 €</p> <p><u>Récupération des eaux de vannes : 77 000 €</u>          Fourniture d'une borne de pompage des eaux de vannes 25 000 €          Travaux d'alimentation en réseaux de la borne de pompage 52 000 €</p>

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Animation du site Natura 2000</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Tous les objectifs de gestion	
<b>Effets attendus</b>	Mettre en œuvre le document d'objectifs Développer les adhésions à la charte Natura 2000	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>La réalisation des mesures préconisées pour le secteur Natura 2000, rend nécessaire la mise en place, par le COPIL, d'une structure animatrice permettant l'association des acteurs locaux ainsi que le pilotage et le suivi des actions de gestion.</p> <p>Ainsi, cette mesure consiste à définir les missions à mener par cette structure pour assurer l'animation et la mise en œuvre du DOCOB :</p> <p><b>1. Diffusion, concertation, communication, sensibilisation et valorisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la diffusion du DOCOB et le « porter à connaissance » des objectifs et mesures du DOCOB</li> <li>- Réunir annuellement le COPIL (dresser le bilan des mesures de gestion engagées et réalisées de l'année précédente, vérifier la cohérence des mesures, planifier les mesures de gestion à engager l'année suivante)</li> <li>- Organiser la concertation avec les acteurs locaux par la mise en place de réunion (COPIL avec présentation du bilan annuel, réunions de travail, ...), en relation avec les services de l'Etat, et inscrire ces actions de concertation dans un registre « actions de concertation ».</li> <li>- Rédiger les comptes rendus de ces réunions et les diffuser</li> <li>- Assurer de façon permanente la communication autour du site : accueil, animation, information, sensibilisation et éducation du public, mobilisation et responsabilisation des acteurs</li> <li>- Tenir à jour un annuaire des membres du COPIL et des groupes de travail</li> <li>- Etre acteur du réseau régional (information, échanges, mutualisation, mise en place d'actions transversales) et favoriser le lien avec d'autres réseaux.</li> <li>- Assurer une veille et prendre en compte les actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants au niveau local, régional, national, européen et international (cf fiche action suivante).</li> <li>- Mettre en valeur le réseau Natura 2000 dans le développement durable local.</li> </ul>	

	<p><b>2. Veille et conseil « évaluation des incidences » et « évaluation environnementale »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les propriétaires et les aménageurs potentiels des enjeux des sites Natura 2000, pour les plans et projets dont il a connaissance, ou sur lequel il est interrogé</li> <li>- Favoriser la bonne mise en œuvre du régime de l'évaluation des incidences Natura 2000 pour les plans projets et activités concernés.</li> <li>- A la demande des services de l'Etat, l'animateur peut avoir à se prononcer techniquement sur la compatibilité d'un plan ou d'un projet avec la conservation des habitats et espèces du secteur</li> <li>- Il ne participe en aucun cas à l'élaboration de dossier d'incidences, ce qui relève du porteur de projet, où à son instruction, qui relève des services de l'Etat.</li> </ul> <p><b>3. Gestion et contractualisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger les chartes d'engagements spécifiques par activité ;</li> <li>- Soutenir et valoriser les signataires de la charte et des contrats Natura 2000 ;</li> <li>- Identifier et recenser les bénéficiaires susceptibles de mettre en œuvre des mesures conformément aux objectifs et modalités de gestion prévus au document d'objectifs ;</li> <li>- Faciliter la procédure d'engagement des contrats Natura 2000 et des autres outils réglementaires et assurer la pré-instruction des dossiers.</li> </ul> <p><b>4. Suivi, bilan et évaluation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer, d'une façon générale, le suivi des actions du document d'objectifs et la réalisation du suivi scientifique et écologique du site;</li> <li>- Elaborer un état annuel de réalisation du document d'objectifs sur les aspects technique, scientifique et financier ;</li> <li>- Proposer éventuellement des ajustements à présenter au comité de pilotage ;</li> <li>- Réaliser, si nécessaire, d'études ou d'expertises particulières permettant de tels suivis. La nature de ces études ou expertises prévues dans le document d'objectifs seront à affiner en lien avec les services de l'Etat et le CSRPN.</li> <li>- Dresser à la fin des trois années de la convention-cadre un bilan global de mise en œuvre du document d'objectifs (résultats intermédiaires des suivis scientifiques, approche quantitative et qualitative des mesures du document d'objectifs mises en œuvre en lien avec les enjeux de conservation identifiés, éventuelles difficultés rencontrées, bilan des actions, ...).</li> <li>- Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation ou la valorisation des actions.</li> </ul> <p>La structure animatrice sera engagée sur ces différentes missions par le biais d'une convention cadre avec l'Etat renouvelable par vote du comité de pilotage.</p>
<p><b>Engagements rémunérés</b></p>	<p>Au titre de la Convention Cadre Animation Etat / Structure animatrice Ingénierie et assistance administrative (organisation, secrétariat, suivi des contrats)</p>

<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, association, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DREAL, DDTM, ...), CTC (OEC), Université de Corse
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des mesures contractuelles (contrat Natura 2000, charte, ...) conformément aux préconisations du DOCOB</li> <li>- Organisation et participation aux réunions (groupes de travail, COPIL)</li> <li>- Echanges avec tous les services et structures ayant des enjeux sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme</li> <li>- Communications sur les actions réalisées dans le cadre du DOCOB</li> </ul>
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre et nombre d'adhésions à la charte du site</li> <li>- Mise en place des fiches « actions »</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution globale de la sensibilité du public vis-à-vis de la richesse biologique et de la fragilité du milieu marin</li> <li>- Evolution globale des comportements des acteurs du site Natura 2000</li> </ul>
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruire et suivre des mesures contractuelles (contrat, charte, ...)</li> <li>- Préparer les réunions (préparation + secrétariat) telles que les groupes de travail et COPIL</li> <li>- Coordonner les actions et mesures de gestion existantes avec les mesures prévues dans le DOCOB</li> <li>- Rechercher des projets et partenariats</li> <li>- Participer aux démarches de territoire, projets, programmes, ...</li> <li>- Communiquer et informer des démarches réalisées sur le site Natura 2000 auprès des élus, usagers de la mer, population, ...</li> <li>- Prise en compte des formations spécifiques de l'animateur</li> <li>- Participer à l'expertise de suivis scientifiques ou les réaliser en régie</li> </ul> <p>Budget pour la mise en œuvre du DOCOB sur 5 ans : à déterminer par la structure animatrice. La convention cadre sera conclue pour 3 ans et renouvelable. Les frais de mission devront être rajoutés.</p>

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Assurer une veille et prendre en compte des actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Renforcer les connaissances sur le patrimoine naturel et les activités anthropiques en vue d'améliorer la gestion du site Maintenir la démarche de concertation initiée par Natura 2000 avec les acteurs du site Identifier et surveiller les espèces exotiques envahissantes - Limiter la propagation de ces espèces Sensibiliser, informer, communiquer	
<b>Effets attendus</b>	Harmoniser les mesures de gestion et les actions de conservation avec les méthodes et les indicateurs existants issus des programmes, études et plans de gestion, notamment ceux de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia et du parc naturel marin du cap Corse.	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Cette mission d'animation vise à coordonner les mesures de gestion envisagées pour répondre aux objectifs de conservation du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale avec : i) les actions et projets mises en place dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia et du futur plan de gestion du parc naturel marin du cap Corse et ii) les actions et projets en limite du site avec les enjeux de conservation des habitats et espèces.</p> <p>Elle vise également à articuler et mettre en cohérence les actions de conservation, les méthodes d'évaluation et de suivis avec les plans de gestion et les programmes de conservation régionaux, nationaux et internationaux existants ou à venir (ex : PAMM/DCSMM, mesures du conservatoire du littoral, programmes des actions du sanctuaire Pelagos, programme de mesure du SDAGE, SAGE de Biguglia, Contrat de l'étang de Biguglia-Bevinco, Contrat de rivière de Bravone, PADDUC, DOCOB des sites Natura 2000 terrestres, ...), les réseaux d'observations d'espèces telles que les tortues marines, mammifères marins, élastmobranches, posidonies, espèces exotiques envahissantes, ... Cette action sera réalisée en parallèle avec le développement du « réseau sentinelles » (cf fiche action « création et coordination du réseau sentinelles » et permettra de veiller aussi à la cohérence de l'ensemble des actions / projets en bordure immédiates du site Natura 2000.</p> <p>Cette action permettra aussi d'avoir une meilleure lisibilité des multiples statuts de protection du site Natura 2000 ainsi que ceux en limite de ce dernier, et des différents programmes / projets / études en cours.</p>	

<b>Engagements rémunérés</b>	Ingénierie relative à la mise en cohérence des actions de conservation
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DREAL, AAMP, DDTM, CDL, ...), CTC, CD 2B (RN de l'étang de Biguglia), Animateur des sites Natura 2000 terrestres, Sanctuaire Pelagos, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	- Participation aux réunions (comptes rendus) - Actions communes avec ces programmes
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre de programmes, études ou plans de gestion tenant compte des objectifs de conservation et de gestion du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale. - Communication réalisée autour de cette action
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur du site

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Action de communication, de sensibilisation et d'information</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Tous les objectifs de gestion	
<b>Effets attendus</b>	Modification du comportement des acteurs vers un meilleur respect des milieux naturels Maintien de la dynamique engagée relative aux échanges d'informations pour l'élaboration du document d'objectifs (large concertation). Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000 Respect des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des mesures définies dans le document d'objectifs et optimisation de leur efficacité Sensibilisation des usagers sur la diversité et la fragilité des fonds marins	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>La communication est une composante à mettre en place pour réussir la gestion d'un site naturel en permettant de toucher tous types de public avec des outils adaptés. Il est ainsi proposé pour le site Natura 2000 du « Grand Herbier de la côte orientale » de définir une stratégie globale de communication.</p> <p><b><u>LES DIFFERENTES ETAPES DE CETTE STRATEGIE :</u></b></p> <p><b>1- Réaliser un bilan des actions existantes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Répertorier les différentes actions de communication et de sensibilisation existantes sur le site Natura 2000, en partenariat avec les communes.</li> <li>➤ Soutenir ces actions et les coordonner avec les animations propres à Natura 2000, définies dans le paragraphe suivant.</li> </ul> <p><b>2- Proposer des actions complémentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pérenniser et renforcer la collaboration avec les usagers du site : cette action facilitera les échanges d'informations entre les usagers de la mer et la structure animatrice.</li> <li>➤ Mettre en place des conférences et des visites en mer pour le grand public et les scolaires dans le but de les sensibiliser sur la richesse biologique et patrimoniale, mais également sur la fragilité des fonds marins. Elles seront aussi basées sur la découverte des usages présents sur le territoire (activités ludiques pour les enfants, baptêmes de plongée, découverte des métiers de la pêche artisanale, ...). Ces conférences et visites en mer pourront être organisées en collaboration avec les acteurs socio-économiques du site : clubs de plongée, clubs de voile, pêcheurs,...</li> </ul>	

- Des actions de communication, sensibilisation et information seront entreprises pour toutes les actions proposées dans le tome 2.

### 3- **Mettre en place des animations, formations et des réunions d'information**

Cette partie sera réalisée avec les différents usagers du site (grand public, touristes, locaux, scolaires, pratiquants loisirs d'activités maritimes, pêcheurs, etc.). Des formations relatives au réseau Natura 2000, aux habitats et espèces du site « Grand herbier de la côte orientale », aux différentes actions de conservation de ce site, ... seront proposées auprès des scolaires (école, lycée maritime, université, ...), professionnels de la mer, collectivités, ... Ces interventions pourront être couplées à des manifestations d'échelle nationale (fête de la Nature, semaine du développement durable, ...) ou locale (fête de la mer, ...). L'idée est d'informer les acteurs sur la démarche Natura 2000, mais également sur les enjeux, les objectifs et les stratégies de gestion du site et d'identifier les messages à faire passer auprès de tous les usagers présents sur celui-ci. Des animations afin de faire découvrir les grottes marines seront mises en place pour la grotte de Bagheera en utilisant par exemple des tubas amphi-com, des sacs « filets » seront distribués aux clubs de plongée par l'animateur afin de récupérer les déchets en mer, ...

### 4- **Définir les modalités de mises en œuvre**

Il sera important pour chaque action d'identifier le public cible, et de définir les modalités de mises en œuvre adaptées (thématiques abordées, période d'intervention, support de communication, ...).

**Le public** visé sur le site est très varié : élus, scolaires, professionnels et associations (pêcheurs, opérateurs des sports nautiques, ...), agents communaux (assainissement, entretien de plages, ...), usagers (touristes, pratiquants de sports et pêche loisirs, plaisanciers, ...), acteurs du territoire (hôteliers, restaurateurs, ...), et grand public.

**Plusieurs grandes thématiques** devront y être abordées (liste non exhaustive) :

- ✓ Présentation et caractéristiques du site Natura 2000
- ✓ Présentation de la liste des habitats et espèces marines protégées ;
- ✓ Pratiques à adopter pour limiter l'impact des activités humaines sur le site ;
- ✓ Information sur le réseau Natura 2000 en Europe, en France et en mer ;
- ✓ Richesse biologique et patrimoniale du site ;
- ✓ Fragilité, enjeux et menaces sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ;
- ✓ Espèces présentes dans l'habitat prioritaire qu'est l'herbier de posidonies,
- ✓ Mesures de gestion mises en œuvre sur le site ;
- ✓ Règlementation en vigueur sur le site et dans les zones marines protégées ainsi que sur les futures mesures réglementaires ;
- ✓ Espèces exotiques, envahissantes ou indicatrices des changements globaux, ...
- ✓ Utilisation de produits écologiques et biodégradables pour le

	<p>nettoyage des embarcations, ...</p> <p>✓ Lutte contre les macrodéchets.</p> <p><b>Outils de communication</b> : roll-up, plaquettes, affiches, panneaux d'information relatifs au site Natura 2000, aux habitats et espèces, aux activités, cendriers de plages avec une espèce et/ou un message de sensibilisation, un numéro de téléphone, autocollant, ...</p> <p><b>Lieu / moyen de diffusion</b> : manifestations liées à l'environnement, au sport, à la pêche, ..., établissements publics (mairies, ports, capitaineries, ...), compagnies maritimes, aériennes et ferroviaires, lors des sessions des permis bateau, lors des demandes d'AOT, d'évaluation d'incidences Natura 2000, ...</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	Ingénierie relative à la mise en cohérence des actions de conservation
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, association, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DREAL, AAMP, DDTM, CDL, ...), CTC, CD 2B (RN de l'étang de Biguglia), Animateur des sites Natura 2000 terrestres, Sanctuaire Pelagos, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention-cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux réunions (comptes rendus)</li> <li>- Actions communes avec ces programmes</li> </ul>
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de programmes, études ou plans de gestion tenant compte des objectifs de conservation et de gestion du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale.</li> <li>- Communication réalisée autour de cette action</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Évolution globale de la sensibilité et des pratiques du public quant au respect des milieux naturels</p> <p>Évolution globale de la compréhension et du respect des mesures de gestion par les usagers</p> <p>Nombre de dégradations subies par les ouvrages installés.</p>
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Temps animateur du site</p> <p>Création et impression d'outils de communication : 2 500 €/ an</p> <p>100 sacs « filet » pour ramasser les déchets lors de plongées en bouteille : 1000 € pour les 5 ans.</p> <p>Randonnée subaquatique/sentier sous-marin : achat de 20 tubas : 20 x 100 € : 2 000 € + équipement du site avec des balises, réalisation des audios, signalétique, ... : 3 500 € la première année de mise en place.</p>

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
<b>Phasage</b>	Outils de communication	Outils de communication + Achat de sacs « filet »	Outils de communication	Outils de communication + sentier sous-marin	Outils de communication
	2 500 €	3 500 €	2 500 €	6 000 €	2 500 €
	<b>Total : 17 000 € TTC</b>				

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Intégration du site aux nouvelles technologies numériques de communication</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Tous les objectifs de gestion	
<b>Effets attendus</b>	Apporter de l'information aux usagers du site sans pour autant impacter sur le paysage Prise de conscience et modification du comportement des usagers vers un meilleur respect des milieux naturels ; Respect des dispositifs mis en œuvre dans le cadre des mesures définies dans le DOCOB et optimisation de leur efficacité ; Diminution du nombre de dégradations constatées sur le site ; Amélioration de la compréhension et de l'appropriation de la démarche Natura 2000.	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Cette présente action vise à intégrer la démarche Natura 2000 dans les nouvelles technologies d'information du public afin d'éviter le développement de panneaux visuels.</p> <p>Il est ainsi envisagé de développer une application Smartphone du site afin de présenter le site Natura 2000, les habitats et espèces présents, valoriser et sensibiliser le grand public sur les questions des activités maritimes durables, développer les actions (localisation des déchets n mer, ...). Les espaces naturels remarquables sont également présentés et valorisés comme par exemple le parc naturel marin du cap Corse, la réserve naturelle de l'étang de Biguglia, les sites du conservatoire du littoral, ... Cette application permettrait aussi aux différents acteurs de faire remonter leurs observations (lieu, date, espèce, photo, ...) afin de créer une base de données spécifique au site Natura 2000. L'animateur, via le « Réseau Sentinelles », diffuserait ces informations aux autres réseaux d'observation concernés.</p> <p>Le principe consiste à donner de l'information interactive aux visiteurs à partir de leur Smartphone. Les QR codes à scanner par les utilisateurs et permettant un accès direct à l'information via Internet, seront intégrés dans les panneaux d'information existants, les affiches, les plaquettes de communication, ... Une large information est ainsi disponible. Des contenus avec des liens dynamiques comme la géolocalisation proposent de tout connaître sur la pêche locale, les plages, les ports, les sports nautiques, la nature, les services disponibles, la charte Natura 2000, les éco-gestes, ....</p>	

	<p>Un site internet relatif à l'animation sera aussi créer en complément de celui déjà mis en place sur le site de l'OEC : <a href="http://www.oec.fr">www.oec.fr</a> – Natura 2000 en mer.</p> <p>Un travail de communication sera formalisé par la mise en relation avec des sites "internet" existants (ex : Météo marine), afin de permettre une meilleure diffusion des principes généraux liés au déploiement du réseau "Natura 2000" en Corse.</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	Ingénierie relative à la mise en cohérence des actions de conservation
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice, prestataire externe, ...
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC/OEC, CD 2B, Animateur des sites Natura 2000 terrestres, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	<p>Création de l'application</p> <p>Création du site internet</p> <p>Intégration des données sur le site et Natura 2000</p> <p>Communication mise en place avec d'autres sites internet et autres partenaires</p>
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<p>Nombre de « flash code » intégrés aux panneaux Natura 2000</p> <p>Nombre de scan de QR codes</p> <p>Fréquentation de l'application web</p> <p>Fréquentation du site Internet</p> <p>Nombre de consultation du contenu multimédia dont les vidéos</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<p>Évolution globale de la sensibilité et des pratiques du public quant au respect des milieux naturels</p> <p>Évolution globale de la compréhension et du respect des mesures de gestion par les usagers</p> <p>Nombre de dégradations subies par les ouvrages installés.</p>
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Développement et mise en place de l'application Smartphone (Androïd et Mac) : 5 000 €</p> <p>Développement et mise en place du site internet : 1 200 € ou du temps animateur en fonction de la structure animatrice qui sera désignée.</p> <p>A mettre en place à l'année N+1</p>

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Création et coordination du "Réseau Sentinelles"</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Tous les objectifs de gestion	
<b>Effets attendus</b>	Réduction des impacts liés à la fréquentation humaine ; Modification du comportement des acteurs vers un meilleur respect des milieux naturels ; Diminution des dégradations des milieux naturels liées à des pratiques illicites ; Amélioration de la compréhension et de la perception du dispositif Natura 2000.	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>Lors de la phase de diagnostic du DOCOB, il a été mis en évidence la présence presque continue des acteurs locaux sur le site Natura 2000, qui concerne environ 100 km de linéaire côtier. Ces acteurs travaillent et agissent séparément en fonction de leur activité et de leurs moyens. La grande superficie de ce site (400 km<sup>2</sup>) et l'évolution importante des activités nautiques et sous-marines entraînent des difficultés de surveillance de ce territoire.</p> <p>Ainsi, pour que chacun puisse continuer à exercer son activité sans nuire à l'environnement et en toute sécurité, la gestion pourra être améliorée grâce à une coopération et une coordination de tous les acteurs, une meilleure communication interne et externe ainsi qu'une surveillance renforcée sur l'ensemble du site.</p> <p>L'objectif de cette mesure est donc de rassembler les acteurs du site au sein d'un réseau unique dit "Réseau Sentinelles du Grand Herbier".</p> <p>Le réseau, basé sur l'adhésion et la participation volontaire des acteurs, aura pour principale mission d'informer et de sensibiliser le public avec un discours commun. Il permettra également d'avoir la possibilité de signaler un problème afin que les acteurs ayant les compétences dans le domaine ciblé puissent agir rapidement (réseau d'observation d'espèces, pollutions, infractions, ...). Une autre mission importante sera confiée au Réseau Sentinelles : réaliser une veille des espèces Natura 2000 telles que le grand dauphin, la tortue caouanne mais aussi d'autres espèces comme par exemple les requins, les raies, les méduses, ... Par exemple, les membres du réseau feront remonter à l'animateur des informations basées sur des indicateurs de présence/absence de ces espèces tels que l'observation ou non d'individu, ou encore d'individu percuté, échoué, ... sur la présence d'espèces exotiques, ... Ce travail permettra aussi de collaborer avec les programmes de suivis des habitats et espèces.</p>	

	<p>Le but étant que ces missions restent simples à mettre en œuvre au sein de leur activité quotidienne. Des réunions de travail avec les acteurs souhaitant participer au réseau seront mises en œuvre la première année afin de déterminer et d'affiner son fonctionnement et son organisation.</p> <p>Des formations seront organisées pour identifier les espèces d'intérêt communautaires. Elles seront complétées avec des informations relatives à d'autres espèces marines (plantes, reptiles, mammifères, éla-smobran-ches, ...), des espèces exotiques potentiellement nuisibles et envahissantes telles que les caulerpes envahissantes (<i>Caulerpa cylindracea</i>, <i>Caulerpa taxifolia</i>), ...</p> <p>Deux réunions de coordination annuelles seront organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une avant la saison touristique afin d'actualiser la communication à développer auprès du public et des usagers (avec distribution des outils de communication mis en place) ainsi que les procédures de relais de l'information interne au réseau qui auront été définies préalablement par les acteurs eux-mêmes ;</li> <li>- une après la haute saison afin d'effectuer un bilan des actions menées, des points positifs et négatifs du fonctionnement mis en place afin de pouvoir l'ajuster pour l'année suivante.</li> </ul> <p>Ce réseau sera coordonné par l'animateur du site Natura 2000 et il permettra également de mettre en relation les différentes surveillances existantes.</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	Ingénierie relative à la mise en cohérence des actions de conservation (organisation, suivi du réseau, secrétariat)
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DDTM, préfecture maritime, DREAL, gendarmerie, douane, marine nationale, ...), CTC, CD 2B, Animateur des sites Natura 2000 terrestres, pêcheurs professionnels, opérateurs des sports nautiques, maires, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	Réunions mises en place Fiche de fonctionnement du réseau mis en place
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'acteurs partenaires du réseau Nombre de réunions
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de plaquettes d'information distribuées aux usagers Nombre de problèmes signalés Nombre d'observation d'individus des espèces biologiques ciblées
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Soutenir et appuyer les autorités          compétentes suite aux constatations          d'infractions commises          au sein du site Natura 2000</b>	<b>Priorité 1</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Limiter les impacts mécaniques sur les herbiers de posidonies Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000 Faire appliquer la réglementation en vigueur, renforcer la surveillance et conforter les différents statuts du territoire Sensibiliser, informer et communiquer	
<b>Effets attendus</b>	Instaurer une dynamique de travail collaborative entre les unités de police et la structure animatrice du site Natura 2000 Faire respecter la réglementation sur le site Accroître la lutte contre le chalutage illégal dans la bande des 3 milles nautiques Accroître la lutte contre le braconnage	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>La multiplicité des usages présents sur le site Natura 2000 requiert un travail important de surveillance afin de s'assurer du respect de la réglementation concernant les usages en mer et l'exploitation des ressources. Ce travail est assuré par différentes unités de police de l'Etat et des collectivités locales : la délégation mer et littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de Haute-Corse (DDTM 2B), la gendarmerie maritime, les douanes, ... (cf Tome 1- § Moyens de surveillance et d'intervention en Corse).</p> <p>Les infractions à la pêche concernent essentiellement des actes de chalutage à moins de 3 milles nautiques des côtes. Ces pratiques illégales sont encore fréquentes sur ce secteur même si l'on constate une diminution de l'activité. Elles sont principalement signalées face à la Marana. Cette mission d'animation prévoit l'appui de la structure animatrice aux autorités compétentes en mer, en charge de la réglementation liée aux usages et à l'exploitation de ses ressources, et de son application.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Favoriser les échanges entre les autorités compétentes, la structure animatrice et les acteurs concernés ;</li> <li>✚ Apporter des éléments d'information utiles aux autorités en cas d'infraction sur le site Natura 2000 (exemple : cartographie des habitats, éléments écologiques et socioéconomiques du territoire, enjeux de conservation, ....) ;</li> <li>✚ Veiller et alerter les autorités compétentes lors de constatation d'infractions commises dans le site Natura 2000 ;</li> </ul>	

	<p>✚ Dans certains cas, se constituer partie civile devant le tribunal lors d'infractions dûment constatées.</p> <p>D'autres infractions ont été signalées pour lesquelles un renforcement de la surveillance sera nécessaire : braconnage à l'embouchure du Golu et au niveau des récifs artificiels de la Marana, utilisation d'explosif à la Marana, revente illégale de poissons à certains restaurateurs, circulation de véhicules sur les plages, ...</p>
<b>Engagements rémunérés</b>	Transmission de données et des rapports d'informations Information et sensibilisation auprès des usagers
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état (DDTM, préfecture maritime, DREAL, DIRM, gendarmerie, douane, marine nationale, ...), CTC, CD 2B, Animateur des sites Natura 2000 terrestres, pêcheurs professionnels, opérateurs des sports nautiques, capitaineries, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	Réunions et échanges effectués avec les unités de police Rapports annuels d'intervention (nombre d'heures passées, nombre d'agents mobilisés). Compte rendus des réunions ou des échanges d'information
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'infractions commises sur le site Natura 2000 Nombre de journée/nuite de surveillance effectuées Comptes rendus des échanges et réunions de travail Diffusion d'informations
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre d'infractions sanctionnées Diminution des infractions Evolution des comportements des usagers du site Natura 2000 Evaluation de l'état de conservation général du milieu, notamment l'herbier de posidonies
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	Instruire et promouvoir la charte et les contrats Natura 2000	Priorité 1
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion correspondant</b>	Tous les objectifs	
<b>Effets attendus</b>	Sensibiliser, Informer et communiquer sur le site Natura 2000 Développer les adhésions à la charte Natura 2000 Mettre en œuvre les contrats Natura 2000 prévus sur le site	
<b>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	Cette mission d'animation constitue le lancement du processus de contractualisation du document d'objectifs par la structure animatrice. Cette mesure prévoit le lancement des démarches contractuelles (recensement des bénéficiaires potentiels des contrats Natura 2000, assistance technique et administrative pour le montage des dossiers, suivi des opérations contractualisées, ...) et la promotion de la charte Natura 2000 pour développer les adhésions auprès de tous les usagers du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale qu'ils soient individuels ou regroupés en collectif, exerçant une activité professionnelle ou de loisir.	
<b>Engagements rémunérés</b>	Ingénierie administrative liée au montage des contrats Natura 2000 et à la promotion pour l'adhésion à la charte Natura 2000 du site	
<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>		
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur	
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice	
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, CD 2B, Animateur des sites Natura 2000 terrestres, CRPMEM, opérateurs des sports nautiques, ...	
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...	
<b>CONTRÔLES</b>		
<b>Points de contrôles</b>	Mise en œuvre des contrats Natura 2000 Mise en œuvre de la charte Natura 2000	
<b>SUVIS</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de contrats Natura 2000 mis en œuvre - Nombre de signataires à la charte Natura 2000 du site	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution de l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire Diminution des dégradations constatées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.	
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>		
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur	

DOCOB Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale <i>Mission d'animation</i>	<b>Elaborer des chartes d'engagements          spécifiques par activité</b>	<b>Priorité 2</b>
<b>ENJEUX ET OBJECTIFS</b>		
<b>Objectif(s) de gestion          correspondant</b>	Encourager une gestion durable des usages et des activités compatibles avec les enjeux de conservation du site Natura 2000	
<b>Effets attendus</b>	Diminution et prévention de l'altération des habitats et espèces d'intérêt communautaire Modification du comportement des pratiquants et organisateurs de manifestation pour une meilleure prise en compte des habitats et espèces d'intérêt communautaire	
<b>Habitats et espèces          d'intérêt          communautaire          concernés</b>	L'ensemble des habitats et espèces d'intérêt communautaire identifiés.	
<b>LOCALISATION</b>		
L'intégralité du site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale »		
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION ET ENGAGEMENTS</b>		
<b>Description</b>	<p>La charte Natura 2000 résulte d'une adhésion volontaire aux valeurs et aux objectifs de conservation ou de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000. Cet outil contractuel de mise en œuvre du DOCOB offre une double finalité, avec l'élaboration de deux volets spécifiques composant la Charte Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un volet « engagement des bonnes pratiques » constitué d'engagements généraux contribuant à la réalisation des objectifs de conservation définis dans le DOCOB. Il s'adresse à l'ensemble des acteurs du site Natura 2000. Pour le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale », il correspond à la « Charte Natura 2000 Collective». Ce volet a été rédigé dans le cadre du Tome 2.</li> <li>■ Un volet « engagement spécifique à une activité » composé d'engagements spécifiques définissant les conditions de pratique dans lesquelles les activités ciblées ne porteront pas atteintes de manière significative aux habitats et espèces remarquables du site Natura 2000. Ces volets spécifiques sont rédigés en concertation avec les acteurs locaux durant la phase d'animation du site Natura 2000.</li> </ul> <p>La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations portant sur tout ou partie du site et correspondant à des pratiques de gestion courante et durable des habitats et des espèces. Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits fonciers ou usagers du site peut adhérer à la charte Natura 2000 du site. L'adhérent s'engage pour une durée de 5 ans ou de 10 ans.</p> <p>Les travaux de rédaction des engagements spécifiques à une activité seront conduits pendant la phase d'animation, en fonction des opportunités et de la volonté des responsables d'associations ou de fédérations à s'impliquer et à adhérer à ce dispositif.</p>	
<b>Engagements          rémunérés</b>	Ingénierie administrative liée à la rédaction et la promotion de la charte Natura 2000.	

<b>DISPOSITIF ADMINISTRATIF ET FINANCIER MIS EN ŒUVRE</b>	
<b>Dispositif administratif</b>	A définir en fonction du futur animateur
<b>Maitrise d'œuvre</b>	Structure animatrice
<b>Partenaires techniques potentiels</b>	Services de l'état, CTC, CD 2B, Animateur des sites Natura 2000 terrestres, pêcheurs professionnels/CRPMEM/Prud'homies, opérateurs des sports nautiques, collectivités, ...
<b>Origine du financement</b>	Au titre de la convention cadre Animation, Etat, Collectivité, établissements publics, ...
<b>CONTRÔLES</b>	
<b>Points de contrôles</b>	Présence du volet « engagements spécifiques à une activité » dans la charte Natura 2000
<b>SUIVIS</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre d'adhésions au deuxième volet de la charte Natura 2000
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Evolution des comportements des usagers du site Natura 2000 Diminution des dégradations constatées sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
<b>ESTIMATION DU COUT DE L'ACTION</b>	
<b>Budget prévisionnel</b>	Temps animateur



## PARTIE V : SYNTHÈSE FINANCIÈRE

### A. Récapitulatif du coût et du financement des mesures

Cette partie présente de façon synthétique les mesures de gestion, les coûts prévisionnels et le phasage des 24 mesures de gestion du site Natura 2000, sous la forme d'un tableau récapitulatif budgétaire. Les coûts des mesures de gestion « Accompagner et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages » et « Installation de plots pour limiter la circulation de véhicules motorisés sur les plages », de priorité 3, seront à définir par l'animateur. Les coûts annuels sont présentés pour les 5 premières années de mise en œuvre du document d'objectifs, de l'année N à l'année N+4.

Bien que les budgets aient été définis avec les différents acteurs concernés pour chaque action (scientifiques, pêcheurs, plongeurs, régis du port, département communication, ...), les chiffres présentés sont à considérer avec prudence. En effet, une fois la structure animatrice identifiée, une réunion de cadrage préalable à la mise en place de ces mesures devra être organisée avec les services de l'Etat afin d'établir plus précisément le plan de financement de l'animation à partir des éléments chiffrés.

Le salaire prévisionnel du chargé(e) de mission Natura 2000 du site marin « Grand herbier de la côte orientale » n'a pas été pris en compte dans le tableau ci-dessous. En 2013, l'Agence des Aires Marines Protégées s'est vu confier par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) la coordination des sites Natura 2000 marins. Les financements alloués par site Natura 2000 marin lors de la phase d'animation sont de 20 jours/an pour le poste du chargé(e) de mission Natura 2000, ce qui ne correspond évidemment pas à l'ampleur des missions d'animation décrites dans le présent document.

Intitulé de la mesure de gestion	Type de mesure	Priorité	Phasage					Coût total sur 5 ans (TTC)
			Année N	N+1	N+2	N+3	N+4	
Favoriser la récupération des engins de pêche	Contrat Natura 2000 marin	1	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
Aménager les sites de plongée	Contrat Natura 2000 marin	1 ⇨ 8 sites 2 ⇨ 3 sites	7 000 €	19 500 €	16 500 €	1 500 €	1 500 €	46 000 €
Définir des zones de clapage pour le port de Taverna	Contrat Natura 2000 marin	1	3 750 €	750 €	750 €	750 €	750 €	6 750 €
Nettoyer les zones de corps morts abandonnés et sans utilité écologique	Contrat Natura 2000 marin	2	10 000 €	A définir en fonction du nombre de corps morts à enlever			10 000 € + Enlèvement des corps morts	
Accompagner et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages	Contrat Natura 2000	3	A définir par l'animateur avec les acteurs concernés					
Installation de plots pour limiter la circulation de véhicules motorisés sur les plages	Contrat Natura 2000	3	A définir par l'animateur avec les acteurs concernés					
Suivi de l'évolution de l'état de conservation de l'herbier de posidonies	Suivi scientifique	1	2 000 €	15 000 €	-	2 000 €	15 000 €	34 000 €
Suivi du récif-barrière de Tagliu è Isulacciu	Suivi scientifique	1	-	2 500 €	-	-	2 500 €	5 000 €
Améliorer les connaissances sur la tortue caouanne et le grand dauphin	Suivi scientifique	1	8 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	26 500 € + une étude à l'aide de moyens aéroportés (budget à définir)

Réaliser un suivi satellitaire de la tortue caouanne	Suivi scientifique	1	-	15 750 €	-	-	-	15 750 €
Suivi scientifique des grottes marines	Suivi scientifique	1	-	3 000 €	-	-	3 000 €	6 000 €
Limiter l'ancrage dans l'herbier de posidonies des navires de plaisance	Mesure réglementaire	1	-	-	-	-	-	-
Définir des zones d'attente pour les navires en attente d'opérations commerciales	Mesure réglementaire	1	-	-	-	-	-	-
Récupération de déchets en mer par les pêcheurs professionnels	Mission d'animation	1	30 000 €	-	-	-	-	30 000 € + indemnisation des pêcheurs (à définir)
Accompagner le port de Taverna vers une démarche écologique	Mission d'animation	2	-	44 300 €	-	77 000 €	-	121 300 € + récupération des eaux de lavage et de ruissellement (à définir)
Animation du site Natura 2000	Mission d'animation	1	Ce budget est à définir par la future structure animatrice.					
Assurer une veille et prendre en compte des actions de conservation issues des programmes, études et plans de gestion existants	Mission d'animation	2	-	-	-	-	-	-
Action de communication, de sensibilisation et d'information	Mission d'animation	1	2 500 €	3 500 €	2 500 €	6 000 €	2 500 €	17 000 €
Intégration du site aux nouvelles technologies	Mission d'animation	2	-	7 200 €	-	-	-	7 200 €

numériques de communication								
Création et coordination du "Réseau Sentinelles"	Mission d'animation	1	-	-	-	-	-	-
Soutenir et appuyer les autorités compétentes suite aux constatations d'infractions commises au sein du site Natura 2000	Mission d'animation	1	-	-	-	-	-	-
Instruire et promouvoir la charte et les contrats Natura 2000	Mission d'animation	1	-	-	-	-	-	-
Elaborer des chartes d'engagements spécifiques par activité	Mission d'animation	2	-	-	-	-	-	-

## B. Coût total par type de mesure

Le tableau ci-dessous récapitule le coût total annualisé pour les 5 premières années de mise en œuvre du document d'objectifs (de l'année N à l'année N+4) en fonction du type de mesures de gestion préconisées.

Type de mesures de gestion	Phasage					Coût total sur 5 ans (TTC)
	Année N	N +1	N +2	N +3	N +4	
<b>Contrat Natura 2000</b>	23 750 €	23 250 €	20 250 €	5 250 €	5 250 €	<b>77 750 €</b>
<b>Etudes complémentaires et suivis scientifiques</b>	10 500 €	40 750 €	4 500 €	6 500 €	25 000 €	<b>87 250 €</b>
<b>Mesures réglementaires</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>
<b>Missions d'animation (hors salaire)</b>	32 500 €	55 000 €	2 500 €	83 000 €	2 500 €	<b>175 500 €</b>
<b>Total</b>	<b>66 750 €</b>	<b>95 750 €</b>	<b>27 250 €</b>	<b>94 750 €</b>	<b>32 750 €</b>	<b><u>340 500 €* </u></b>

\* : Les coûts des mesures de gestion « Accompagner et renforcer l'utilisation de méthodes de nettoyage raisonné sur les plages » et « Installation de plots pour limiter la circulation de véhicules motorisés sur les plages », de priorité 3, seront déterminés par l'animateur. Bien que les budgets aient été définis avec les différents acteurs concernés pour chaque action (scientifiques, pêcheurs, plongeurs, régis du port, département communication, ...), les chiffres présentés sont à considérer avec prudence. En effet, une fois la structure animatrice identifiée, une réunion de cadrage préalable à la mise en place de ces mesures devra être organisée avec les services de l'Etat afin d'établir plus précisément le plan de financement de l'animation à partir des éléments chiffrés.

## PARTIE VI : FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes missions d'animation qui devront être assurées par la structure animatrice du site Natura 2000. Il présente un estimatif prévisionnel du nombre de jours, correspondant au temps/agent nécessaire, sur une année.

Missions de l'animateur	Intitulé de la mesure	Temps animateur (Nbre de jours /an)
Diffusion, concertation, communication, sensibilisation, valorisation	Surveillance, communication et sensibilisation sur le terrain	45
	Echange et communication au sein du « réseau Sentinelles »	12
	Réunions publiques d'information	10
	Formation des acteurs locaux aux bonnes pratiques à mettre en œuvre sur le site	10
	Conception de documents d'information et de sensibilisation	15
	Sensibilisation à la lutte contre les déchets	10
	Adaptation des outils et animations pédagogiques existants	2
Veille et conseil	Prendre en compte les actions de conservation issues des plans de gestion existants	5
	Encourager la pluriactivité des professionnels (pescatourisme, ...)	3
	Appui technique aux porteurs de projet dans l'élaboration du dossier d'évaluation des incidences	12
	Favoriser les échanges avec les Aires Marine Protégées adjacentes (PNM, réserve, sites Natura 2000, ...)	5
Gestion et contractualisation	Instruction de la charte et des contrats Natura 2000	20
	Réunion annuelle du COPIL	5
	Montage et dépôt des dossiers de demande de mise en place des mesures réglementaires auprès des autorités compétentes	6
	Elaboration de volets d'engagements spécifiques pour la charte Natura 2000	10
	Elaboration des cahiers des charges relatifs aux suivis scientifiques	8
Suivi, bilan et évaluation	Suivi et recueil de données sur les espèces d'intérêt communautaire	10
	Suivi et recueil de données sur les habitats d'intérêt communautaire	10
	Collaborer avec les réseaux de suivi et encourager les programmes d'amélioration des connaissances et de conservation des espèces d'intérêt communautaire	5
	Suivi des usages et des activités maritimes	10
	Suivi de la lutte contre les déchets	5
	Suivi des espèces invasives	2
<b>Total</b>		<b>220</b>

## PARTIE VII : EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Cette partie constitue un rappel des informations sur le contexte réglementaire ainsi qu'un volet tout à fait indépendant de la mise en œuvre du présent document d'objectifs.

Tous les documents de planification, projets, programmes, manifestations ou interventions susceptibles d'affecter de façon notable les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences. Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la directive « Habitats » et existe en droit français depuis 2001 (article L.414-4 et R.414-19 à 26 du Code de l'Environnement).

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du site Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

La Loi 2008-757 du 1 août 2008 relative à la responsabilité environnementale, et notamment l'article 13 codifié à l'article L.414-4 du code de l'Environnement, a établi un système de listes nationales et locales visant à encadrer les champs d'application des projets et plans soumis à évaluation des incidences.

Le Décret n°2010-365 du 9 avril 2010 fixe cette liste nationale des 29 catégories de plans ou projets soumis à évaluation des incidences (cf. annexe 1). Ce décret a été complété par l'arrêté préfectoral n°108/2011 qui définit la liste locale « Mer » pour la façade maritime méditerranéenne, dit « liste locale 1 ». Le second Décret n°2011-966, dit « Décret 2 », constitue la liste nationale de référence pour l'élaboration des « listes locales 2 ». Pour la Haute-Corse, une liste locale 2 a été rédigée et désigne parmi les projets actuellement non encadrés administrativement ceux qui seront soumis au nouveau régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000, sélectionnés dans la liste nationale de référence du « Décret 2 » (Arrêté préfectoral n°2014134-0001 du 14 mai 2014).

Ce système de listes est en outre complété par une clause dite de « sauvegarde » ou « filet » (L.414-4 IV bis du code de l'Environnement) qui permet à l'autorité administrative de

soumettre à évaluation des incidences tous plans, projet ou manifestation qui ne figureraient pas sur une liste, mais qui seraient tout de même susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Le recours à ce dispositif « filet » revêt un caractère exceptionnel, et l'autorité administrative doit justifier et argumenter sa décision de soumettre ces activités à l'évaluation des incidences.

En résumé : tous projets ou manifestations recensés dans la liste nationale ou les listes locales comme potentiellement impactant sur un site Natura 2000 ou à proximité doit faire l'objet d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Plusieurs principes président à la réalisation d'une évaluation des incidences :

- ✓ L'évaluation des incidences Natura 2000 est de la responsabilité du porteur de projet et est à sa charge.
- ✓ L'évaluation des incidences cible uniquement les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site Natura 2000 concernés.
- ✓ L'évaluation des incidences est proportionnée à la nature et à l'importance des activités, aux enjeux de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés et à l'existence ou non d'incidences potentielles du projet sur ce(s) site(s).
- ✓ L'évaluation a pour objectif de déterminer si le projet aura un impact significatif sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.
- ✓ S'il y a un impact significatif, l'autorité décisionnaire doit enfin s'opposer au projet, sauf s'il présente un intérêt public majeur, qu'aucune autre alternative n'est possible et que le porteur de projet s'engage à la mise en œuvre de mesures compensatoires.
- ✓ Les activités réalisées dans le cadre de contrats ou de charte Natura 2000 (volet « engagements spécifiques à une activité ») sont dispensées d'évaluation des incidences.
- ✓ Le recours à un bureau d'études pour mener l'évaluation n'est pas obligatoire.

A noter :

- Lorsque l'absence d'impact significatif d'une activité semble manifeste, le dossier d'évaluation des incidences peut se faire via un formulaire d'évaluation simplifiée, disponible auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute-Corse (DDTM 2B).
- Lorsque la conclusion d'absence d'impact significatif n'est pas évidente, cela requiert une évaluation des incidences complète.

Le dossier d'évaluation des incidences doit comporter les éléments suivants :

■ Localisation et description du plan, projet ou activité

- ✓ Description du projet ou de l'activité ;
- ✓ Une carte situant le projet ou l'activité par rapport aux périmètres du ou des sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés ;
- ✓ Pour une activité ou une opération localisée à l'intérieur du périmètre d'un ou de plusieurs sites Natura 2000, un plan de situation détaillé (localisation des aménagements,...).

■ Evaluation préliminaire

Un exposé sommaire mais argumenté des incidences des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 concernés.

S'il peut être démontré à ce stade que le projet n'aura pas d'incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée, sous réserve de validation par l'autorité administrative compétente. Le dossier d'évaluation des incidences sera composé des rubriques 1 et 2. Le dossier est dit « simplifié ».

Par contre, si à ce stade, l'activité est susceptible d'affecter un site, il faut compléter ce dossier par une analyse plus approfondie.

■ Analyse des incidences

S'il apparaît, en réalisant cette évaluation préliminaire qu'il existe une probabilité d'incidences du projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000, le dossier doit être complété par une analyse des différents effets du projet sur le ou les sites : effets permanents et temporaires, directs et indirects, cumulés avec ceux d'autres activités portées par le porteur de projet. Si, à ce stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites concernés, l'évaluation est achevée, sous réserve de validation par l'autorité administrative compétente.

■ Mesures de suppression et de réduction des incidences

Si un doute persiste sur l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation, il convient d'intégrer les mesures de corrections pour supprimer ou atténuer les effets du projet. Ces

mesures peuvent être de plusieurs ordres : réduction de l'envergure du projet, précaution pendant la phase de travaux, techniques alternatives, ...

Si les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée, sous réserve de validation par l'autorité administrative compétente.

#### ■ En cas de procédure dérogatoire

Dans le cas où les mesures de suppression et de réduction ne permettraient pas d'effacer l'effet significatif, le porteur de projet doit joindre à son dossier :

- ✓ Une analyse des solutions alternatives à celle retenue et les raisons pour lesquelles elles ne peuvent être mises en œuvre ;
- ✓ Un argumentaire permettant de démontrer les raisons impératives d'intérêt public majeur conduisant à la nécessité d'adopter le projet ;
- ✓ La proposition des mesures qui permettront de compenser les atteintes significatives aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale, en tant que document public, sera mis à disposition pour faciliter la réalisation de dossiers d'évaluation des incidences. La structure animatrice peut également être contactée dans le but de transmettre des données naturalistes pertinentes et nécessaires à la rédaction de l'étude.

# Charte Natura 2000

## FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale

### **Natura 2000 en mer, c'est...**

Un réseau européen de sites naturels remarquables. L'objectif est de trouver, en concertation avec les acteurs locaux, un juste équilibre entre le développement durable des activités humaines et la préservation des habitats et des espèces du réseau Natura 2000, tout en intégrant les préoccupations économiques, sociales et culturelles du site. Il n'est pas question d'exclure l'homme de ces zones mais de lui permettre de vivre sur des territoires préservés dans une optique de développement durable. L'homme doit y être un acteur.

### **Signer la Charte Natura 2000 pour...**

Participer à la démarche Natura 2000, partager des valeurs communes et marquer son engagement dans la préservation du patrimoine naturel marin.

### **La Charte Natura 2000 contient...**

Une liste d'engagements volontaires et de recommandations correspondant aux pratiques de gestion et aux comportements favorables à la conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

### **La Charte Natura 2000 s'adresse...**

A tous les usagers du site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale, qu'ils soient individuels ou regroupés en collectif, exerçant une activité professionnelle ou de loisir. L'adhésion à cette Charte est valable pour 5 ans (Art. R.414-12 du Code de l'Environnement).

### **Une démarche volontaire...**

Qui ne se substitue pas aux obligations réglementaires et légales existantes liées aux usages de la mer, à l'exploitation de ses ressources et aux évaluations des incidences au titre de Natura 2000. Il convient donc de prendre connaissance de la réglementation générale en vigueur relative à votre

### **Pour plus d'informations :**

Office de l'Environnement de la Corse – 14, Avenue Jean Nicoli – 20250 CORTE  
Tél : 04.95.45.04.00 – Courriel : [natura2000mer@oec.fr](mailto:natura2000mer@oec.fr) – Site internet : [www.oec.fr](http://www.oec.fr)

DREAL de Corse – 19, Cours Napoléon CS 10006 – 20704 AJACCIO Cedex 9  
Tél : 04.95.51.79.70 – Courriel : [DREAL-corse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:DREAL-corse@developpement-durable.gouv.fr)  
Site internet : [www.corse.developpement-durable.gouv.fr](http://www.corse.developpement-durable.gouv.fr)

# Recommandations et engagements d'ordre général sur le milieu marin

## RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- ✿ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et des atteintes au milieu marin.
- ✿ Informer et sensibiliser les usagers sur la fragilité et le respect de l'environnement marin, ainsi que de l'existence de cette charte.
- ✿ Prendre connaissance et respecter la réglementation en vigueur et les consignes liées à l'usage de la mer.
- ✿ Faire une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 pour les manifestations (renseignements auprès de la DDTM2B).

## ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

Sur le site Natura 2000 Grand herbier de la côte orientale concerné par cette charte, je m'engage à :

- Me conformer aux mesures de gestion et recommandations établies dans le cadre du document d'objectifs, et plus particulièrement au respect de l'ensemble des habitats naturels en adoptant des principes éco-citoyens.
- Adopter une démarche globale de respect de la qualité des eaux au travers de tous les gestes qui, en mer comme à terre, peuvent contribuer à limiter l'impact de l'homme sur la qualité des milieux aquatiques en général, marins en particulier.
- Veiller à jeter mes déchets dans des conteneurs prévus à cet effet (poubelles, eaux noires,...).
- Ne pas dégrader ou porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000, et d'une manière générale au patrimoine naturel marin.
- M'assurer que la pratique de mon activité ou projet est compatible avec les objectifs de conservation établis dans le cadre du document d'objectifs du site Natura 2000.
- Collaborer autant que possible et dans la mesure de mes moyens, à l'atteinte des objectifs de gestion du site Natura (exemples : sensibilisation et transmission d'informations, collecte de macrodéchets).
- Contribuer à la veille écologique sur le site Natura 2000, en devenant un observateur actif en partenariat avec la structure animatrice (exemples : signaler l'observation d'espèces rares, inhabituelles ou invasives, avertir en cas de pollution marine, informer en cas de capture accidentelle ou d'observation de cétacés et de tortues échoués ou morts, signaler les engins de pêche perdus, ...).
- Ne pas introduire disséminer ou rejeter des espèces exotiques envahissantes.
- Prendre connaissance de la liste des espèces protégées.
- Ne pas collecter ou prélever d'espèces protégées.
- Privilégier l'observation *in situ* (sans prélèvement).

## PARTIE XIX : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cannac-Padovani M., 2014. Document d'Objectifs Natura 2000 FR 9402014 Grand herbier de la côte orientale. Tome 1 : Etat des lieux, Analyse écologique, Enjeux & Objectifs de conservation. Rapport de l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica. Convention Etat / Collectivité Territoriale de Corse : 264 p + annexes et atlas cartographique.

DREAL, 2016. Moyens financiers pour le site Natura 2000 « Grand herbier de la côte orientale » : 2 p.

Pergent-Martini C., Valette-Sansevin A., Pergent G., 2015. Cartographie continue des habitats marins en Corse / Résultats cartographiques - Programme CARTHAMED. Contrat Agence des Aires Marines Protégées et Université de Corse – Equipe Ecosystèmes Littoraux », Corte : 60 p + annexes.



## Annexe

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées et/ou contactées pour l'élaboration de ce document.

	<b>Désignation</b>	<b>Contact</b>	<b>Fonction</b>
	AAMP	M. Daniel	Chargé de mission
	AAMP	M. Bernard	Chargé de mission
	AAMP	Mme Runde-Cariou	Chargée de mission
	ADEC	Mme Weck	Chargée de mission
	Agence de l'Eau	Mme Orsonneau	Chargée de mission
	Association de défense de la pêche de loisir	M. Vergnes	Président
	Association U Falcone	M. De Marco	Pêcheur de loisir
	Association U Falcone	M. Sire	Pêcheur de loisir
	ATC	Mme Fertin	Chargée de mission
	AUUC	Mme Defranchi	Chef de département
	Bastia offshore Fishing	M. Mazière	Président
	Bastia sub	M. Vergnes	Propriétaire
	BRGM	M. Belon	Ingénieur
	Brigade nautique de Bastia	M. Germain	Agent
	Brigade nautique de Bastia	M. Creton	Agent

	Brigade nautique de Bastia	M. Vezzoni	Agent
	Capitainerie port de Taverna	M. Retali	Maître du port
	CESTMED	M. Senagas	Directeur
	CG 2B / RNEB	Mme Etourneau	Chargée de mission
	Communauté de commune de la Costa Verde	M. Nicolai	Directeur
	Communauté de commune de la Costa Verde	M. Rubecchi	Adjoint Animation
	Communauté de commune de la Costa Verde	M. Marchetti	
	Communauté de communes de Castagnicia-Casinca	M. Orsini	Animateur Natura 2000
	Communauté de communes de l'Oriente	M. Savelli	Directeur
	Communauté de communes de Marana-Golu	M. Filippi	Agent
	Commune d'Aleria	M. Francesci	Adjoint
	Commune de Borgo	Mme Natali	Maire
	Commune de Castellare di Casinca	M. Filippi	Adjoint
	Commune de Linguizetta	M. Medori	Maire
	Commune de Linguizetta	Mme Grossi	Conseillère municipale
	Commune de Poggio Mezzana	M. Chiamonti	Maire
	Commune de Solaro	M. Planelles	Adjoint
	Commune de Talasani	M. Semidei	Maire
	Commune de Ventiseri	M. Vaux	Adjoint

	Commune de Venzolasca	M. Fantoni	
	Conservatoire du littoral	M. Muracciole	Directeur
	Conservatoire du littoral	Mme Sisco-Benoit	Déléguée adjointe
	Conservatoire du littoral	M. Zanca-Rossi	Chargé de mission
	Costa verte loisirs	M. Dayries	Propriétaire
	Costa verte loisirs	M. Janaudy	Propriétaire
	CPIE de Bastia	Mme Labbé	Directrice
	CPIE de Bastia	Mme Malaspina	Chargée de mission
	CPIE de Bastia	Mme Pinna	Chargée de mission
	CPIE de Bastia	M. Juan	Chargé de mission
	CPIE de Bastia	M. Leviol	Chargé de mission
	CRPMEM	Mme Dijoux	Directrice
	CRPMEM	M. Briançon	Président commission Environnement
	CSRPN / RNE / GTMF	Mme Cesarini	Cétologue
	CSRPN / Université de Corse	M. Pergent	Biologiste marin
	CSRPN/ Université de Corse	Mme Pergent-Martini	Biologiste marin
	DDTM / DML 2B	Mme Orsini	Déléguée adjointe
	DDTM / DML2B	M. Livet	Directeur adjoint
	DDTM / DML2B	M. Edeline	Commandant de port

	DDTM 2A	M. Feral	Responsable d'Unité
	DDTM 2A	Mme Steiner	Technicienne
	DDTM 2B	Mme Eyherabide	Chargée de mission
	DDTM 2B	Mme Aggoune	Chargée de mission
	DDTM 2B	M. Guyon	Responsable d'Unité
	DDTM 2B	M. Rovarey	Responsable d'Unité
	DDTM 2B	M. Cambou	Contrôleur
	DDTM 2B	Mme Renaut	Responsable d'Unité
	DIRM	M. Djaffar	Délégué du DIRM
	DREAL	Mme Clemenceau	Chef de service
	DREAL	M. Retali	Chargé de mission
	DREAL	M. Courty	Chef de la division Eau et Mer
	DREAL	Mme Culioli	Chargée de mission
	DRJSCS	M. Lemonnier	Chargé de mission
	Fédération des associations des plaisanciers de Corse	M. Micaelli	Président
	FFESSM	M. Buron	Référent Développement Durable
	FFESSM	M. Escales	Président
	FIN	M. Clemot	Chargé de mission
	GTMF	Mme Claro	Coordinatrice

	IFREMER	M. Poisson	Chercheur
	IFREMER	Mme Gerigny	Chargée de mission
	Ligue Corse de canoë-kayak	M. Grisoni	Président
	Ligue Corse de voile	M. Sire	Référant
	Marine Nationale	M. Haentjens	Lieutenant de vaisseau
	OEC	Mme Simonpietri	Présidente
	OEC	M. Palazzi	Directeur
	OEC	M. Faux	Chef de département
	OEC	M. Carles	Sigiste
	OEC	M. Culioli	Chef de département
	OEC	M. Donini	Chef de département
	OEC	M. Frisoni	Chargé de mission
	OEC	Mme Borromei	Chef de département
	OEC	M. Livrelli	Directeur délégué
	OEC	M. Santelli	Alternant
	OEC	Mme Garrido	Assistante principale
	OEC	M. Bonenfant	Technicien
	OEC	Mme Nardini Agostini	Assistante principale
	OEC	M. Bezert	Directeur délégué adjoint

	OEC	M. Battesti	Chef de département
	OEC	Mme Clivio	Assistante principale
	OEC	M. Pieraggi	Technicien Hors-classe
	Parc Marin côte bleue	M. Charbonnel	Directeur
	Pêche du bord	M. Pasqualaggi	Référent Corse
	Pilotage maritime Haute-Corse	M. Sarti	Responsable
	Plongée sous-marine	M. Zaragoza	Plongeur professionnel
	Préfecture Maritime	M. Grosset	Adjoint au chef du pôle
	Préfecture Maritime	Mme Lerronde	Chef du bureau
	Prud'homie de Bastia	M. Defusco	Pêcheur professionnel
	STARESO	Mme Ieduc	Chargée de mission
	STARESO	Mme Iborra	Stagiaire
	Syndicat des activités nautiques	M. Livraghi	Référent pour la Corse
	Université de Corse	Mme Valette	Docteur
	UPPC	M. Rossi Colombani	Directrice

